

Revue des travailleurs sociaux

DOSSIER

thèmes et pratiques sociales

Si VOUS N'ACHETEZ PAS

CETTE REVUE,

12 Francs

N° 7 FEVRIER 84 - MARS 84

NOUS S'ACHETONS MÊME !!



DOSSIER VIELLESSE

Dépôt légal n° 49299. Commission Paritaire n° 64819.

SIGALA
CECILE, L'EDUC. DE LA MARCHÉ
CONTRE LE RACISME
DEMISSION A CHARENTON

ISSN 0754 8761

Directeur de publication :
Philippe Mondolfo

Composition :
Anna Livia Plurabelle
119, bd de Sébastopol 75002 Paris

Imprimerie spéciale
Association Paroles et Pratiques Sociales
1, rue Keller 75011 Paris

Adresses des Librairies
Librairie LE TIERS MYTHE
21, rue Cujas
75005 PARIS
Librairie PARALLELES
4, rue Saint-Honoré
75001 PARIS
Librairie PUF
49, boulevard Saint-Michel
75005 PARIS
Librairie LA BRECHE
9, rue de Tunis
75009 PARIS

Collectifs :

• Région parisienne :
ouvert à tous, réunions les premiers et
troisièmes samedi du mois de 9h 30 à
12h 30 au 1, rue Keller - Paris 11ème.

Vous pouvez contacter PEPS par téléphone
au : 16.1 - 850.08.14 (Christian).

- Région Nord
Bernard CORTOT
Service de Santé Mentale
25, rue Gambetta
59540 CAUDRY
Tél. : (27) 85 64 90
- Région Centre-Est
Régine PONCET
5, rue Georges Clémenceau
10000 TROYES
Tél. : 16 (25) 81.91.19
- Région Centre
Catherine Deschamps APF 81
Avenue E. Renan 18000 Bourges
Tél. : (48) 20.12.12

Correspondants régionaux :

Edith FONTENEAU
7, avenue Gambetta
94400 VITRY-SUR-SEINE
Tél. : 682.23.76
Françoise HENNION
C.M.P. - 2, rue Pasteur
59650 VILLENEUVE D'ASCO
Tél. : (20) 87.08.58
(20) 05.07.00

Claude THIMEL
22, faubourg Rivotte
25000 BESANÇON
Tél. : 16 (81) 81.20.21
(81) 81.03.00

Marie BALLOT
7, rue Selerie
Corbenay
70800 SAINT-LOUP SUR SEMOUSSE

Dessins :
GUYENET Maurice
LEFILLEUL Dominique
PEUREAU Philippe
PERRON Dominique

Reproduction des articles
et illustrations autorisée avec
mention de leur origine et adresse.

Tous les articles publiés expriment exclusive-
ment les opinions de leurs auteurs.

P.E.P.S.

UN CARREFOUR D'IDÉES, DE PAROLES ET DE PRATIQUES

*PEPS est née à l'initiative d'un groupe indépendant de profes-
sionnels et d'étudiants rassemblés en association.*

*Les Travailleurs Sociaux s'interrogent souvent sur leurs profes-
sions mais leurs propositions sont rarement transcrites, et les répon-
ses retenues sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas
directement dans la pratique quotidienne.*

*Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences
innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres,
en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.*

PEPS, un défi !

*Notre existence et notre participation à la revue se fait moins
sur la base d'un accord idéologique que sur la volonté de mettre en
place un véritable outil qui bouscule les habitudes.*

*Nous pensons que les spécificités des Travailleurs Sociaux doi-
vent s'exprimer dans un même lieu ; nous voulons, avec vous, faire
exister une aire de mouvance et surgir autre chose, modifier les
manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos for-
mations par :*

- *l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur
inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni consci-
ence ni force collective.*
- *l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation
ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants poli-
tiques, idéologiques et syndicaux.*
- *la prise en main de la conception et de la réalisation de la
revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon
décentralisée.*
- *la mise en place d'une formule vivante dans le ton, la forme
et le contenu.*

*Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux,
formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'enga-
ger sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de forma-
tion par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et
participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques
nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.*

Un moyen efficace d'aider votre revue : ABONNEZ VOUS

Abonnements (8 numéros) — Simple : 80 F
— Soutien : 150 F et plus

Numéro individuel : 12,00 F — majoration 2,00 F pour frais d'envoi.

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire

Étranger : Frais d'envoi... Europe : 20 F

Autres pays : 40 F (par avion)

Chèque à l'ordre de PEPS

A retourner à Paroles et Pratiques Sociales

1, rue Keller - Paris 75011

en indiquant le numéro de départ de l'abonnement
(numéros 1 et 2 épuisés).

NOM Prénom

Adresse : n° rue

Code Postal Localité

Sommaire

EDITORIAL

PEPS, HERSANT, L'INFORMATION D'ÉTAT ET SACHA GUITRY

Comment maîtriser l'information ?

Notre pari : dans un milieu où l'on se plaint souvent de ne pas en avoir, trouver des moyens de s'informer soi-même.

S'auto-décrire, se caricaturer entre soi, se croquer entre collègues, s'interviewer soi-même...

Mais aussi que nos reporters s'aventurent et traquent l'info dans les univers interlopes qu'ils parasitent : DDASS, Providence, Familles, Institutions, État...

Que PEPS fasse émerger les Zitronne du BAS, que viennent à la lumière les Okrent, ou July de circonscription, les Mourouzi des centres sociaux !

Bien sûr, le risque psychologique ou journalistique est grand à s'informer soi-même.

Mais PEPS peut vous rassurer, on peut prendre le risque de l'autosatisfaction.

« Il faut dire du bien de soi, parce que cela se répète, et l'on ne sait plus qui a commencé » (Sacha Guitry).

André JAUNAY



- p. 4 **LA PRÉVENTION SUR LA SELLETTE, MUTATION OU DISPARITION**
*La prévention de Papa, c'est terminé !
N'est-ce pas, Monsieur Bonnemaison...* Lucien PACHOD
- p. 5 **CÉCILE, L'ÉDUCATRICE DE LA MARCHÉ CONTRE LE RACISME**
Stagiaire de l'Éducation surveillée, 1 200 km de Marseille à Paris, avec les jeunes des Minguettes Cécile DURAND
- p. 7 **SEXE, INCESTE MANIFESTENT**
Des structures d'accueil non traditionnelles : les lieux de vie... Il y a un an environ, l'actualité avait associé les lieux de vie à l'affaire dite « du Coral » et à la personne de Claude Sigala. Ce dernier s'adresse aux travailleurs sociaux. Claude SIGALA
- p. 9 **DOSSIER VIEILLESSE**
- **INNOVATIONS POUR LE RESPECT DU DOMICILE DES VIEUX :**
- p. 11 — système d'alarme qui fait appel au voisinage (Géralarm : M. MANSEY)
- p. 13 — expérience bretonne originale pour l'information (Revue Contact)
- p. 14 — retour inespéré de vieux à domicile (Mme C... : F. POLLET)
- maintien à domicile des malades mentaux âgés
(Association lieux de vie pour malades mentaux âgés)
- p. 15 — prise en charge positive des vieux désorientés
(Expérience CAUSSANEL par P. BEDU et A. JAUNAY)
- **DERRIÈRE LE RIDEAU D'INNOVATIONS, LA VIEILLESSE RÉELLE**
Textes de P. BEDU (p. 18), B. ENNUYER (p. 17), A. JAUNAY (p. 10), L. GRANGE (p. 16)
- p. 19 ● **FICHE TECHNIQUE**
- 
- p. 20 **LES EFFETS BOOMERANG DE LA DÉCENTRALISATION**
*Application au 1er janvier 1984 de la loi du 22 juillet 1983 :
Pouvoir de l'État et des élus, les nouvelles compétences du président du Conseil Général et les conséquences...* N. FEDIDA
- p. 22 **LES TRAVAUX DE LA 64ème SEMAINE SOCIALE DE FRANCE**
Quel travail social pour notre temps ? Mutation des besoins, mutation des pratiques Francine V.
- p. 25 **VIVE L'ASOCIAL !**
Démision collective de 4 assistantes sociales municipales à Charenton...
M. LAZARD, O. DION, V. GALLIZIA, B. GERENTON
- p. 26 **COURRIER - ANNONCES**
- p. 27 **INFOS-VRAC**
- p. 28 **ÇA M'ÉNERVE**

La Prévention sur la sellette, mutation ou disparition

Le rapport Bonnemaison, et son acceptation par le conseil des Ministres du 15.12.82 suivie des décrets au Bulletin officiel en date du 8 juin 1983, préfigurent la transformation de ce secteur d'activités. « La Prévention, sous le choc des crises économiques, de la transformation des sensibilités, de la mutation industrielle, du réveil des minorités écrasées, et de l'avènement des adolescents de la seconde génération, cette Prévention est devenue une affaire globale, nationale ; elle doit être traitée collectivement par tous les moyens techniques et institutionnels réunis. »

Née de démarches bénévoles dans la foulée des mouvements de jeunesse des années 1945 et institutionnalisée en 1972, la Prévention spécialisée a eu ses heures de gloire et ses lettres de noblesse.

Quelques courageux éducateurs kamikases poussés par l'honnêteté intellectuelle et politique sont entrés à la fois dans l'histoire Noble de la prévention, tout en étant renvoyés aux guichets d'accueil des officines de chômage forcé.

Les années chaudes 70-78 ont vu des dizaines d'éducateurs entraînés devant les tribunaux administratifs pour pratiques professionnelles jugées trop au service des usagers, mais également entrer en opposition avec les notables véreux de leur conseil d'administration.

Leurs luttes, après avoir ébranlé les théories vaseuses imprégnant ce secteur, ont tout au moins le mérite d'alimenter aujourd'hui, en les illustrant, les discours des chercheurs en action sociale, ou enrichissent les unités de valeur de quelques universités critiques.

LE TRAVAIL SOCIAL, C'EST DE LA « MERDE »

Or, à un moment où tout le monde est arrivé à une conclusion commune : « Le travail social, c'est de la merde — et la seule réalité concrète et visible, c'est sa capacité à engouffrer des budgets, aussi exorbitants qu'inutiles ; voilà que le débat est publique-

ment relancé. Mais cette fois, par les instances de l'État au niveau le plus élevé, et sous un gouvernement de gauche.

Au-delà des légitimes angoisses que peuvent ressentir à la fois :

— Les directions des D.A.S.S.

— Les directions Jeunesse-sports et Loisirs chargées de suivre la pédagogie des clubs de prévention,

— Les éducateurs de prévention et leurs administrateurs qui se voient dessaisir de leurs pouvoirs au bénéfice des préfets et des maires,

il peut paraître utile de regarder avec calme et lucidité la nouvelle donne qui va être la nôtre.

LA PRÉVENTION, PENSÉE PAR LES ÉLUS...

La lecture du rapport Bonnemaison et les projets des grandes lignes qui s'en dégagent, peuvent amener les appréciations suivantes :

Il est rassurant de constater que les responsables politiques d'un pays donné se déclarent les premiers concernés par les phénomènes de la violence, et de l'insécurité qui envahissent progressivement tous les aspects de la vie sociale, publique et privée. Il est normal que ces responsables politiques se penchent sur les causes produisant les phénomènes d'insécurité sociale et qu'ils cherchent à en maîtriser et à en juguler les effets.

Que les maires des plus importantes villes françaises aient été chargés de contribuer à la recherche et à la proposition d'actions à mener, est sans doute astucieux et stratégique,

ceci s'avèrera certainement payant à l'avenir...

Sans doute, il est bien dommage que les travailleurs sociaux n'aient pu être associés à cette recherche, individuellement ou par organisations corporatistes interposées.

Mais soyons sincères : les travailleurs sociaux se traînent dans la déprime, déclarent ne plus avoir de prise sur le social emballé, ne croient plus à leurs métiers, se réfugient dans des gargarismes psychanalytiques et sont très prêts à penser :

que le travail social, c'est bien, mais dommage qu'il y ait les usagers.

Qu'auraient pu faire des élus locaux, responsables dans leurs villes respectives, de l'équilibre social individuel et collectif de leurs citoyens-électeurs, avec des Travailleurs sociaux, coincés :

— soit dans la problématique de leur mauvaise conscience,

— soit dans leur dialectique psychanalytique personnelle,

— soit par leurs malaises vis-à-vis du pouvoir politique central et local.

Jusqu'à ce jour, on peut compter sur les doigts de la main (droite ou gauche...), le nombre d'éducateurs de prévention entretenant des relations de travail coordonnées avec les structures et services municipales.

Il faut cependant souligner que les écoles d'éducateurs ont, jusqu'à ce jour, très sérieusement préparé à leur métier, ces professionnels, en leur apprenant les rudiments du partage multiprofessionnel, les mécanismes de la vie locale et les rapports et relations avec le pouvoir politique ou associatif !!! Les éducateurs spécialisés sont formés dans une même filière qui a pour but de produire à la fois des *Techniciens de la relation* aptes à traiter le débile mental, l'handicapé physique et le déclaré inadapté social. Ainsi et même après une mutation professionnelle, par la pratique sur le terrain, les éducateurs sont-ils prêts à pouvoir « relationner » intelligemment et dans une situation de partage avec les responsables politiques locaux qui leur demandent des comptes et résultats sur leurs pratiques éducatives.

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, ÉBRANLÉE... UNE CHANCE !!!

Quelles qu'en soient les causes, et où que se situent les responsabilités, aujourd'hui, la situation est claire :

— La prévention sera demain articulée à la base, au niveau d'un comité local de Prévention patronné par le maire, lequel aura tous les pouvoirs pour apprécier la qualité du travail des équipes éducatives sur son territoire.

— Les maires et les préfets pourront retirer l'agrément des clubs jugés improductifs et non coopérants avec les politiques municipales.

La Prévention sera demain coordonnée à toutes les forces militantes et responsables des municipalités, dont chacun des éléments actifs sera capable, tout en travaillant dans sa propre spécificité, de synthèses collectives et d'actions concertées globales et complémentaires.

Demain, seront menées à l'échelon d'une ville, par la modification des structures institutionnelles, des stratégies cohérentes dans lesquelles des équipes pluridisciplinaires travailleront avec plus d'efficacité.

Demain, deux types de structures vont s'affronter dans le secteur de la Prévention.

Les anciennes, reliées à la vie associative, résidus d'un passé courageux mais périmé. Les nouvelles, structurées autour du conseil communal de prévention et de la vie municipale.

Nous sommes à un moment charnière où le passé n'est pas encore dépassé, et où le nouveau, pas encore complètement né.

En tant que professionnels, nous avons la responsabilité historique d'arracher le travail social à sa morosité pessimiste et à son enlisement dans des discours corporatistes devenus fous, tournant en rond sur le cadavre des usagers. La restructuration de ce secteur est pour nous une chance.

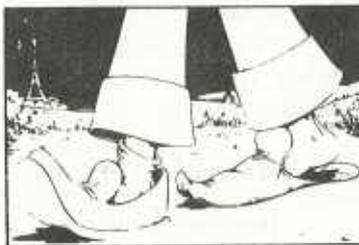
Lucien PACHOD

Cécile, l'éducatrice de la Marche contre le racisme

Le 15 octobre 1983, par une matinée chaude et ensoleillée, 15 personnes traversaient Marseille. C'étaient les premiers kilomètres d'un long périple qui allait comprendre 1200 km à pied et parcourir la France pendant 7 semaines.

QUI SONT-ILS CES MARCHEURS LEUR BUT ? « ORIGINAUX » ?

Ce sont surtout des jeunes de 19 à 23 ans, d'origine maghrébine. Ils habitent les Minguettes, ce quartier de la banlieue lyonnaise qui a tant fait parler de lui. Avec eux un jeune prêtre mais surtout un ami, Christian DELORME (en contact étroit avec la communauté maghrébine depuis 7 ans). Avec son encouragement et la confiance qu'il leur témoigne, ils décident de mener à bien cette idée lancée par Toumi, sur son lit d'hôpital.



Rassembler un peuple nombreux qui veut que la vie ensemble des communautés soit possible dans la paix, la justice... Deux mots chargés de sens pour ceux que l'on appelle encore « immigrés » et que la société française rejette. Depuis deux ans, la liste des meurtres racistes commis à l'encontre surtout des maghrébins ne cesse de s'allonger : 42 crimes recensés et dans l'indifférence quasi générale. Pour eux, c'est la peur quotidienne d'un tireur fou, c'est aussi l'angoisse des contrôles policiers, contrôles souvent violents. Justice ? Elle n'est pas la même suivant que l'on est d'origine maghrébine ou française. Pour exemple, le meurtre d'Abdelkader, 17 ans, à Vitry en 1982. Le jugement de son assassin vient d'être rendu : 5 ans de prison avec sursis... Messogh Moussa, assassiné le 17 juin 1983 par un vigile. Celui-ci est en liberté... Mais les jeunes jugés pour des vols ou autres délits font souvent plusieurs mois de prison.

LEURS MOYENS ?

A chaque ville étape, après une marche quotidienne de 30 km, c'étaient des débats, des conférences pour informer, pour se faire entendre. Parce qu'ils ne pouvaient plus continuer à se taire.

Après des débuts difficiles pour prendre la parole, les déclarations, les discours et les témoignages se sont faits de plus en plus clairs et cohérents. Ils ont cependant gardé la spontanéité et la sensibilité qui les caractérise, et qui a su atteindre le cœur et la conscience de ceux qui les écoutaient. Aussi, lors des débats, rencontres, beaucoup d'adresses furent échangées et qui permirent la création d'associations pour immigrés.

Toumi, c'est lui qui, parce qu'il tentait d'arracher un gosse des crocs d'un chien policier, a reçu une balle dans le ventre par le maître-chien. Et c'est après plusieurs heures entre la vie et la mort qu'il a fait part de son idée à ses amis : « Pourquoi pas une marche ? ». En effet, pourquoi pas ?

Aux Minguettes, ils ont essayé la violence, la grève de la faim, ils ont aussi essayé de discuter avec les autorités. Mais en vain.

Alors ces jeunes, de la 2ème génération, que l'on dit durs, violents, voyous, délinquants, prennent la route.



CÉCILE ET LA MARCHÉ

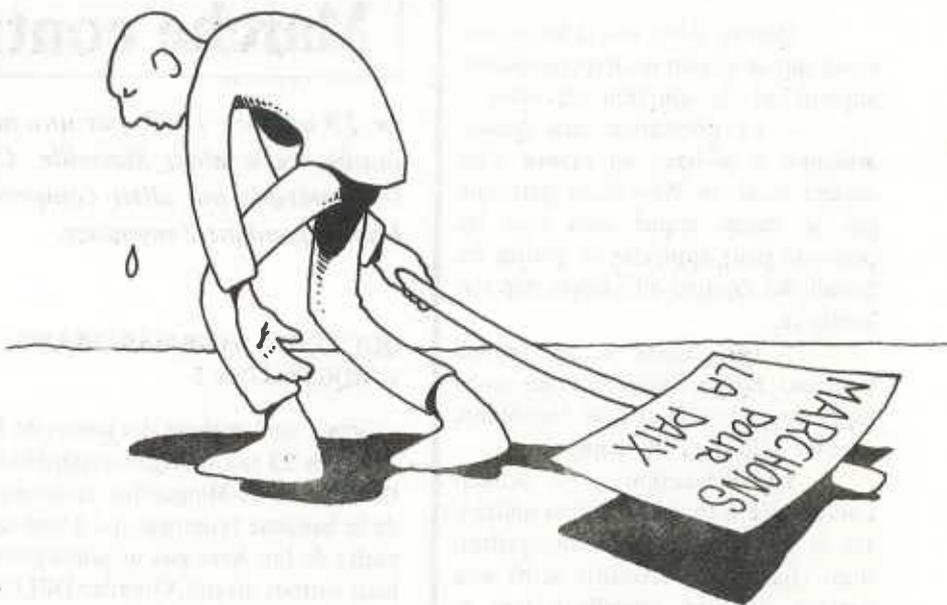
Le hasard m'a fait connaître cette marche une semaine avant le départ. J'avais deux mois disponibles dans le cadre de ma formation d'éducatrice à l'Éducation Surveillée. C'était donc pour moi un excellent moyen de mieux connaître ces jeunes, eux et leurs envies, leurs craintes et leurs espoirs et aussi leur culture.

Pendant donc plus d'un mois et demi, j'ai vécu une « aventure » aussi enrichissante qu'extraordinaire. Le groupe était composé pour l'essentiel de garçons et de filles d'origine maghrébine et de quelques français. La coexistence de deux cultures différentes, les façons particulières de chacun d'envisager les choses, et bien sûr une vie en communauté en permanence, rendaient parfois les relations difficiles. Mais celles-ci étaient en fait très chaleureuses et très profondes.

De culture et d'origine françaises, je connaissais très peu la communauté maghrébine. Seule ma profession m'en avait donné une approche partielle. Mais celle-ci me semblait quelque peu faussée par la relation éducateur-jeune, relation qui à mon avis, met le jeune dans une situation de méfiance légitime. Or les longs moments que nous a permis de vivre cette marche, ont fait tomber les barrières et la confiance s'est installée. C'est ainsi que, les temps d'observation passés, ils m'ont parlé beaucoup d'eux-mêmes sans crainte, de ce qu'ils ont vécu.

De telles relations privilégiées n'étaient possibles que parce que je partageais les mêmes moments et parce que la connaissance et les échanges réciproques avaient créé une réelle communication. Cette disponibilité est hélas difficile en situation de travail et surtout en milieu institutionnel. Cela pose le problème de l'engagement personnel par rapport au travail social. Je pense que celui-ci est indispensable pour être crédible et reconnu. Et aussi donc pour pouvoir être une aide pour le jeune ou la personne.

Mais comment maintenir l'équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie privée ? C'est toute la complexité d'un travailleur social. Or tous ces jeunes, d'une sensibilité à fleur de peau, n'accordent que difficilement



leur confiance.

Ils ont trop souvent l'impression que l'on n'a pas essayé de les comprendre. Et c'est vrai que ce n'est pas simple surtout quand on est français et que l'on raisonne avec notre propre culture, notre propre morale, nos références et notre sensibilité occidentales.

Ce sont quelques-unes des réflexions que la marche m'a donné l'occasion d'avoir.

ET LA MARCHÉ AVANÇAIT...

Dans une ambiance de plus en plus survoltée au fil des étapes, la marche avançait. Pendant les deux premières semaines notre « convoi » est passé sous les regards de gens indifférents ou étonnés, sous les insultes parfois mais le plus souvent sous les encouragements, les signes de sympathie, les bravos qui nous réchauffèrent le cœur. Le tournant important fut à Lyon, où sous une pluie battante, deux mille personnes défilèrent avec nous dans les rues. Puis les 5 dernières semaines à parcourir ne firent que confirmer le succès grandissant de cette initiative. La presse locale, régionale et nationale s'intéressait de plus en plus à nous. A Paris, au moins 100 000 personnes, français et immigrés, étaient au rendez-vous. C'était la fête et l'émotion de tous ceux qui enfin se sentaient moins seuls et soudain plus confiants dans l'avenir.

Marche non violente, et ce n'était pas toujours facile pour ces jeunes qui n'avaient plus trouvé que la violence comme réponse à l'agression, discours et débats des jeunes, souci permanent de ne se faire récupérer par aucun parti politique ou syndical, car ils voulaient avant tout toucher et convaincre l'être humain, et bien sûr le travail des comités d'accueil et de coordination, tout cela a contribué à la réussite de cette initiative.

Il est surtout important de noter que c'est la première action collective de dimension nationale réalisée par des jeunes issus de l'immigration.

Beaucoup d'espoirs sont nés à l'issue de cette marche. Des comités se sont créés pour que celle-ci ne soit pas qu'un simple bon souvenir et que maintenant le racisme perde du terrain. Ce ne sera pas facile mais des énergies sont nées ou ont resurgi.

Et surtout, tous ces jeunes ont su donner d'eux-mêmes une image positive et l'occasion ne leur avait pas été souvent donnée.

Cécile

Cécile DURAND

Sexe, inceste manifestent

Intervention à l'ASEPSI
du jeudi 24 novembre 1983

Souvenez-vous des titres de la presse : « Le Coral : scandale ; les ballets bleus », etc... Malgré tout et après toutefois plusieurs mois passés à la prison de la Santé, Sigala continue avec ceux qui l'ont toujours accompagné, à faire vivre le Coral. Il a choisi de s'exprimer « autour de l'affaire ».

J'AI DIT : « VISIBLEMENT JE VOUS AIME ».*

Puisqu'il s'agit de ÇA, c'est de ça dont je vais vous causer. C'est ça qui encombre tellement vos esprits, que vous m'avez laissé enfermer aussi facilement.

En effet, tout enfermement est de l'ordre du collectif.

Le sexe est-il une histoire collective ?

Et l'inceste dites-vous ?

Qu'ai-je dit exactement ?

J'ai dit : *visiblement je vous aime ;*

ou encore : *nous sommes un passage à l'acte permanent ;*

ou toujours : *une histoire d'amour est toujours possible entre deux individus.*

Qu'ai-je fait ?

Je vis dans un lieu nommé LE CORAL.

Et là, effectivement, nous AGISSONS L'AMOUR.

Nous le LAISSONS AGIR.

Je vous fais remarquer que j'écris AGIR et non faire.

Je pense que l'agir de l'autre permet mon NON-AGIR.

Ce qui signifie intimement une prise de risque, de l'imprévisible au quotidien.

Ainsi le père, est sans cesse remis à sa place : le père mythologique, encombrant, institué, légalisé, porteur de tabou et d'inceste.

Vous m'avez mis en prison parce que vous m'avez mis l'étiquette de père et que je me suis laissé mettre !

Père des lieux de vie ; père du CRA (Collectif Réseau Alternative) ; père du Coral...

alors que je ne suis qu'un enfant perdu dans les étiquettes de père et la mouvance de la vie.

Et ce père s'imaginait partisan et uniquement partisan d'une tentative à VIVRE, à faire vivre, à laisser vivre, vous l'avez enfermé dans un rôle de père incestueux.

Ainsi, vous pouviez espérer que Sigala était fini, tâché, caché ; que le Coral pouvait fermer ; que les lieux de vie pouvaient s'agréer¹, s'enfermer.

Le Tout institutionnel pouvait rentrer en ordre.

Le père, le vrai, le fort, l'unique reprenait son pouvoir et tous les pions revenaient à leur place.

Le pion institution, le pion accueilli, le pion soignant, le pion fou, le pion IMP, le pion DDASS, le pion juge, le pion flic et tous les autres espions.

C'était peu tenir compte de l'AGIR et de l'agir de ceux-là mêmes qui se sont laissés piéger par mère police et par mère justice.

Mère police et mère justice tiennent tant au papa-pouvoir qu'elles se prostituent à la moindre occasion.

Les pères des enfants du Coral, habitués à être remués par nos rencontres régulières, ne s'y sont pas laissés prendre.

Et pourtant, la tentation a été grande. La lourde batterie a fonctionné, en vain.

Photos pornographiques, témoignages soi-disant accablants, intimidations,

fausses-nouvelles, vérification spécialisée de certains anus.

Tout était bon pour dire aux pères :

« Allons, jouez votre rôle ; vous avez été assez indigne jusqu'à présent pour laisser votre enfant dans des lieux de perdition. »

Et pourtant ils n'ont pas marché et les enfants sont toujours au Coral, un an après la descente des supers-flics parisiens.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

L'inceste n'existe que s'il y a père. Je suis père de mes trois filles.

Et ce père-là, nous le revendiquons en toute incertitude. Mes filles ne s'y trompent pas et leur attitude pendant que j'étais en prison devint beauté et œuvre d'art.

Le juge poussa la bêtise jusqu'à exiger de les questionner sur mes relations sexuelles afin qu'elles puissent me voir au parloir de la prison de la Santé.

Elles savent, elles, que je ne suis pas père de loi mais père de toi.

Et ce toi est un des piliers de notre tentative.

TOI : dans une autre culture je dirais TAO.

Que dit le Tao ?

« Le saint se met en arrière il est donc mis en avant.

Il néglige son moi et son moi se conserve.

Parce qu'il est désintéressé, ses propres intérêts sont préservés..»



En d'autres termes prendre le risque de ne pas être père de loi, c'est tenter de gérer le danger, de créer la résurgence de l'imprévisible en prenant des risques et en esquivant les dangers.

Et ce malgré la mère qui REND-CONTRE le père.

N'en déplaise aux différentes églises, cela n'est pas être saint (autre étiquette réductrice) cela est être HOMME.

Alors quand je dis :

Je vous aime ; n'entendez plus je vous baise, sinon vous allez crever dans des camps ou les barbelés m'empêcheront de passer !

Quand j'étais derrière les barreaux, j'ai vu d'autres pères surgir un peu partout.

Re-jouer le rôle dans lequel ils avaient essayé de m'enfermer.

Une fois sorti, ils ont rejoint leur tanière pour user encore plus perversément de leur emploi.

Alors le SEXE étant en plein dans le manque, dans le risque, dans le trou, il a bien fallu s'inventer de l'inceste et autres tabous pour préserver ce qu'il en est de la figure la plus vivante du pouvoir : c'est-à-dire le père.

Le sexe n'a jamais été malade d'inceste ; par contre il est encombré de pères et cela depuis les évangiles jusque'à Freud.

Lorsque vous parlez d'inceste, vous parlez de pouvoir.

Il s'agit donc d'un déplacement malsain.

Mélanger le tout vous arrange et permet au pouvoir seul de triompher.

Ne pas comprendre ce processus, c'est accepter de pénétrer dans le ratage des étiquettes.

Quand vous ne prenez pas JE VOUS AIME pour JE VOUS AIME ; vous avez peur de perdre une once de pouvoir.

Et comme ce pouvoir est un leurre, une tromperie, un vaste mensonge, vous avez besoin d'énormes défenses, d'immenses murs, d'incroyables prisons.

Mais cela n'est que fantasme, ratage et illusion.

Ne s'enferme que de l'objet.

Je suis le seul responsable de mon enfermement réel, comme je suis le seul responsable de ma libération.

Quant à ce qu'il en est de mes problèmes, je m'en trimballe, bien entendu, un paquet.

Je sais qu'ils sont du même ordre, du même bord et de la même provenance.

Mon plaisir d'être là, d'écrire, de me montrer, n'est pas le moindre risque.

Mais si je ne le prenais pas, le Coral n'existerait plus depuis bien longtemps.

Et continuer de le prendre me permet par exemple d'esquiver la circulaire, l'agrément institutionnel, entre autre.

La vie communautaire me permet d'avancer et c'est parce que je ne RESTE PAS SEUL AVEC LE POUVOIR QUE LE POUVOIR NE ME LAISSE PAS SEUL.

J'ai bien sûr la possibilité de parler, de dire. Essayer de ne pas MÉ-DIRE devient ma préoccupation.

Je sais qu'à chaque parole, il y a un risque de ratage.

Ce risque là, je le prends ; il fait partie du vivre-avec.

Et dans cette recherche, les psychotiques sont mes plus grands alliés.

Que vous réduisez cette tentative à du sexe et de l'inceste, c'est votre affaire.

Simplement, permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas sur la même voie que les lieux-de-vie.

C'est votre droit.

Mais sachez que cette voie, oh vous qui trimez dans les établissements, dans les bureaux, dans les cabinets, vous ne la prendrez jamais avec une loi, ou une circulaire.²

Il se peut qu'un commencement de solution se trouve du côté de votre SEXE et de vos désirs.

Si vous le voulez nous pouvons y aller voir ensemble.

Claude SIGALA
novembre 1983



*C'est également le titre d'un des livres publiés par Claude Sigala.

Autres ouvrages : Le livre du C.R.A. Hé... Mouvances, et une nouvelle publication, Multiplicités ou lieux de vie par Milliers. Pour tous renseignements : Le Coral 30470 Aimargues. Tél. (66) 88.00.12.

1/2: Claude Sigala fait référence à la circulaire Georgina Dufoix du 27.01.83. fixant un cadre national pour « le placement d'enfant en structure d'accueil non traditionnelle ». Sont précisées les conditions administratives et juridiques d'agrément, de financement et de contrôle du fonctionnement. Cette circulaire est disponible à PEPS contre 10 F (frais de port inclus).

Vieillesse



Vieillesse Innovations et



Vieillesse réelle



LES VIEUX SERONT-ILS SAUVÉS DES INSTITUTIONS PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE ?

Infantilisation, dépersonnalisation, vie inhumaine et végétative, sont bien souvent l'envers du décor de la prise en charge des vieux dépendants. Lourdes institutions, professionnels variés, humanisation n'ont pas dissimulé le malaise de notre société vis-à-vis des vieux.

La crise économique peut alors s'avérer providentielle en remettant en cause la possibilité d'augmentation de moyens financiers et donc en restituant aux réseaux « naturels » de relation leurs responsabilités et leurs capacités de réponse.

5 00 000 plus de 65 ans sont hébergés dans des établissements sociaux ou médico-sociaux. La Commission du Bilan (été 81) a résumé en une phrase son impression générale : « La vie en établissement est très souvent inhumaine ».

« IL A MANGÉ SA SOUPE, LE PÉPÉ... ».

Infantilisation et dépersonnalisation... Infantilisation : on y tutoie sans réciprocité, on s'adresse aux vieux à la troisième personne « il a mangé sa soupe, le pépé ». Dépersonnalisation : exemple de règlements : « les armoires des chambres seront régulièrement visitées, rangées et vidées de leur surplus », « les pensionnaires doivent éviter de dialoguer longuement avec le personnel », « il est formellement interdit de clouer, coller, visser ou épinglez quoi que ce soit sur les murs, portes ou meubles ». Organisation du temps au seul profit du personnel : repas à 11h 30 et 17h ; plus insidieux : multiplication des services, soins, protections légitimées par l'état de dépendance des vieux*. Dans les longs séjours qui sont le stade ultime le plus achevé et performant au point de vue médical, la population est complètement renouvelée tous les trois ans environ.

Bien des vieux sont placés dans ces établissements contre leur gré, à cause des diverses pressions de l'environnement, après constat de « disparition de l'autonomie ».

*Que l'on n'hésite pas à attacher.

L'HUMANISATION

Bien sûr, tous les établissements ne se ressemblent pas, et les Pouvoirs Publics ont, depuis de nombreuses années, remarqué le problème... On a gommé le mot « hospice » de la nomenclature d'établissements. On a aussi « humanisé », seulement, humaniser c'est bien souvent améliorer l'aspect matériel, l'aspect architectural...

Et puis ces situations de prises en charge institutionnelles abusives de la vieillesse se découvrent là où on ne les attend pas : 25 % des lits d'hôpitaux psychiatriques sont occupés par des personnes âgées pour des raisons autres que psychiatriques (rapport Henrard, fin 1982).

4ème AGE : + 45 %

D'ailleurs la poussée démographique va accentuer le problème : d'ici dix ans, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans (où l'on décèle beaucoup de personnes dépendantes) va passer de 580 000 à 840 000 : + 45 %... Si l'on veut leur faire « profiter » de la même qualité de prise en charge institutionnelle, financièrement coûteuse, il faudra vraiment beaucoup d'argent : bientôt 20 000 F par mois dans les longs séjours ou hôpitaux psychiatriques de la région parisienne... Ce coût à croissance rapide mais aussi « la crise » vont peut-être heureusement faciliter les remises en cause...



QUELLES RÉPONSES A CETTE SITUATION ?

L'expérience de Madame Pollet pour la sauvegarde ou le maintien d'un réseau de soutien à domicile pour les personnes hospitalisées apparaît une piste significative.

Les systèmes d'alarme peuvent être une réponse technique... mais pourquoi Diable les P.T.T. qui proclament leur monopole dans ce domaine en sont-ils encore, et depuis dix années, à l'expérimentation ??? Peut-être ont-ils des doutes sur la rentabilité (financière). Ces systèmes peuvent en tout cas soutenir la personne isolée et son entourage ; à condition que l'on ne court-circuite pas les relations de voisinage par l'installation de lourds centraux d'intervention.

Depuis deux ans, on a multiplié par 6 le nombre et la capacité d'accueil des services de soin à domicile ; depuis un an on a multiplié par 3 les infirmières et aides-soignantes. Ces mesures seront probablement positives, surtout si ces nouveaux professionnels sont eux-mêmes convaincus de l'intérêt de susciter et développer les « réseaux naturels » (famille, voisins, commerçants...) de soutien à « Nos Vieux »...

André JAUNAY

Le numéro 176 de la revue « Projet » (juin 1983) nous a beaucoup aidé.
Revue **Projet**
15, rue Marcheron
92170 VANVES
Tél. 644.02.20

Ces 15 dernières années ont vu le développement rapide des systèmes de sécurité pour personnes âgées et handicapées vivant seules. Le but recherché consiste à permettre au détenteur d'alerter une personne ou un service en cas de difficultés à domicile (chute, malaise, etc.). De nombreux organismes officiels et privés, notamment dans les pays anglo-saxons, se sont emparés de ces appareils, croyant y trouver une parade à d'importants risques de la vie quotidienne des personnes très âgées.

LE BESOIN

Le vieillissement de la population a pour conséquence un accroissement du nombre de personnes de 80 ans et plus. A Genève, on prévoit l'évolution suivante :

nombre de personnes âgées
de 80 ans et plus

1981	10'056
1983	10'789
1985	11'486
1987	11'984
1989	12'474

Source : Service cantonal de statistique.
Genève. 1983.

Non seulement le nombre de personnes très âgées vivant seules augmente constamment, mais le risque d'isolement s'accroît avec l'âge, l'éclatement de la famille de plusieurs générations, la difficulté croissante d'entretenir des contacts sociaux, l'effritement de l'entourage dû au décès des amis, font que ceux qui vivent seuls ont de moins en moins de contacts tant à l'extérieur que chez eux. Plus on est âgé, plus on a de chances de vivre seul et plus on manque de visites ou d'autres possibilités de rencontres.

Pourtant, la plupart des personnes âgées préfèrent rester chez elles le plus longtemps possible, et une politique active en faveur des services de maintien à domicile leur permet fréquemment de réaliser ce souhait. C'est un progrès indéniable, mais qui comporte un certain nombre de risques. Le plus préoccupant est celui d'un accident, malaise ou autre incident qui exige une aide rapide de l'extérieur. Peut-on évaluer ce risque ? Une étude anglaise portant sur environ 200 personnes âgées ou handicapées vivant seules a révélé que, pendant les 12

mois précédant l'enquête, 50 % d'entre elles ont connu un ou plusieurs incidents pour lesquels elles auraient voulu appeler à l'aide : la moitié des personnes ont attendu plus d'une heure, et 14 personnes plus de 6 heures avant d'être secourues. En fait, les personnes dont la mobilité ou la santé était atteinte se trouvaient les plus exposées à ces risques.¹

Deux études faites à Genève confirment également l'existence de tels dangers. L'une d'elles, menée à l'Hôpital de gériatrie, a révélé que les chutes représentent environ 10 % des motifs de consultation par le Service de garde, et que plus de la moitié de ces cas nécessite une hospitalisation. L'étude met en évidence la nécessité d'une intervention rapide après une chute : plus la durée d'immobilisation à terre est longue, plus le risque de traumatisme invalidant est grand, y compris la mortalité.

En général la mortalité des patients admis pour cause de chute est particulièrement élevée, par rapport à l'ensemble des patients du même âge. La personne typiquement prédisposée à chuter est une femme de plus de 75 ans, de mobilité diminuée.²

DESCRIPTION DU SYSTEME GERALARM

LES OBJECTIFS

A Genève, fidèles à l'image des Suisses qui se hâtent lentement, les responsables de la politique en faveur des personnes âgées se sont mis – une fois le problème défini – à étudier de manière systématique les solutions possibles. S'intéressant relativement tard à la question, ils ont pu profiter des expériences faites ailleurs.

1. Le système utilisé ne doit en aucune manière aller à l'encontre de la solidarité existant entre la personne âgée et sa famille ainsi que son en-

tourage. Il n'y a pas de central d'intervention.

2. Le système doit mobiliser peu de personnes et éviter de surcharger des services d'intervention.
3. Le système ne doit pas exiger de transformation ou d'adaptation des installations électriques ou téléphoniques ; sa pose doit être simple et les usagers eux-mêmes doivent pouvoir l'effectuer.
4. Le système doit être fiable. Il doit comprendre un émetteur portatif. Il faut éviter, lorsque cela n'est pas nécessaire, d'utiliser les ondes hertziennes.

Un prototype a été construit en 1981, et expérimenté auprès d'une dizaine de personnes âgées pendant plusieurs semaines. Cet essai se révélant concluant, une pré-série de 100 appareils a été mise à disposition dont 39, placés en 1982, ont fait l'objet d'une enquête d'évaluation.

L'ÉMETTEUR PORTATIF

L'émetteur doit être porté en permanence. On peut le clipser ou le suspendre au cou au moyen d'un cordonnet ou le porter comme une montre-bracelet.

Pour déclencher l'alarme, il faut appuyer durant 2-3 secondes sur le bouton de l'émetteur.

L'émetteur est étanche et flotte sur l'eau. Il contient une pile qu'il faut changer chaque année.

L'ÉMETTEUR-RÉCEPTEUR

Un émetteur-récepteur est placé chez un voisin consentant, dans une prise de courant avec possibilité en cas d'absence, de brancher chez une autre personne. La sonnerie d'alarme, une fois déclenchée, sonne sans s'arrêter jusqu'à intervention.

Si le voisin est un peu éloigné (250 mètres à 4 000 mètres) le transmetteur se place chez la personne âgée et au moment de l'appel un émetteur incorporé puissant prend le relai et transmet le signal par les ondes (175 mHz) jusqu'au récepteur radio, lui aussi sur une prise de courant chez le voisin.

Pour que le voisin puisse intervenir en cas d'appel, il doit avoir accès rapide au logement de la personne âgée. Il doit disposer de la clé, ou savoir où elle se trouve.



Suivant les conditions de l'appel, le voisin décide s'il est compétent pour aider la personne en détresse (donner un médicament, relever la personne), ou s'il faut faire appel à une aide professionnelle (médecin, ambulance) ou à un membre de la famille.

CONCLUSIONS

1. Le GERALARM s'adresse en premier lieu aux personnes du quatrième âge vivant seules chez elles. Le degré de dépendance et de fragilité des détenteurs dont la moyenne d'âge est de 84 ans est frappant. Sur 39 utilisateurs au départ, 10 ont dû quitter leur domicile après les quelques mois d'évaluation (décès, institutionalisation).

Résultats confirmés puisqu'après 9 mois d'expériences sur 105 personnes qui ont eu recours au Geralarm, seules 70 sont toujours à leur domicile et le gardent. Le détenteur type a choisi de recourir au Geralarm en raison de problèmes de santé entraînant des risques de malaise et de chute.

2. Les détenteurs du Geralarm sont extrêmement bien entourés par la famille, le voisinage et les services sociaux. L'enquête a révélé le haut degré de solidarité qui existe dans l'entourage des personnes utilisant le Geralarm : les voisins-répondants se dévouent de manière exemplaire, même ceux qui ont été appelés plusieurs fois par jour et la nuit.

3. On pourrait craindre deux conséquences négatives découlant du fait de disposer d'un appareil d'alarme : que le détenteur n'abuse en appelant trop souvent, ce qui risquerait de lasser le voisin-répondant ; et que le voisin, sachant que l'ainé peut toujours appeler lorsqu'il a besoin d'aide, ne se rende moins souvent chez lui, affaiblissant ainsi les relations de voisinage. Ni l'une ni l'autre de ces conséquences n'a été constatée. Au contraire, les rapports entre utilisateur et voisin semblent s'être renforcés et les voisins estiment que le détenteur aurait dû appeler plus souvent qu'il ne l'a fait. Le rythme d'utilisation est d'environ un appel par personne tous les deux mois.

4. Les responsables des services médicaux et sociaux qui ont collaboré à la mise

à disposition de l'appareil, ainsi que les demandeurs, prévoyaient que l'appareil serait utilisé surtout en cas de chute ou de malaise. Dans les faits, 63 appels ont été lancés, dont plus d'un tiers ne concernaient pas des situations d'urgence :

malaise	24
chute	13
demande de soins	17
demande de services divers	9
total	63

5. En effet, les situations dans lesquelles Geralarm peut rendre service sont multiples. Voici celles que l'expérience nous a permis d'identifier :

- sécuriser les personnes âgées vivant seules à domicile, par la possibilité d'appeler rapidement à l'aide (situation classique) ;

- permettre au conjoint ou à une autre personne qui a la responsabilité de quelqu'un de dépendant de s'absenter du foyer sans crainte ;

- aider et soulager la famille qui veut soigner un mourant à domicile ;

- diminuer la charge d'une personne responsable en lui permettant de donner des soins à l'utilisateur au moment précis où ils sont nécessaires ;

- permettre aux personnes ne disposant pas du téléphone, ou qui du fait d'un handicap ne peuvent pas composer un numéro de téléphone, d'appeler un voisin.

On peut envisager d'autres utilisations que cette enquête n'a pas fait apparaître, par exemple un emploi limité dans le temps en cas de maladie, de convalescence ou d'accident.

6. Le 90 % des personnes concernées sont satisfaites, et plus de la moitié affirment que c'est grâce au Geralarm qu'elles peuvent rester à domicile. Parmi les avantages cités, on peut distinguer ceux s'appliquant à un système de sécurité quel qu'il soit et ceux spécifiques au Geralarm.

Avantages que représente un appareil de sécurité :

- Sécurise la personne âgée,
- Permet une intervention en cas de difficulté à domicile,
- Tranquillise la famille et le voisin.

Avantages spécifiques du GERALARM

- Basée sur l'appel au voisinage, l'intervention est très rapide et personnalisée (l'utilisateur connaît bien l'intervenant)

- Simple à installer : convient bien pour les utilisations occasionnelles ou temporaires.

- Peu coûteux.

7. Techniquement, le Geralarm est d'une fiabilité rassurante.

8. La nécessité d'avoir un voisin-répondant prêt à recevoir les appels a probablement découragé un certain nombre de personnes. Dès lors, la question se pose de savoir comment répondre lorsqu'une personne demande le Geralarm, mais n'a pas de voisin qui accepte de s'en occuper.

Dans ce cas, on utilise l'extension Télécalte : la transmission dans un rayon illimité est assurée par un transmetteur téléphonique automatique.

Toutefois, avec le Telecall on risque de perdre les avantages spécifiques au Geralarm mentionnés ci-dessus.

En proposant de chercher un voisin-répondant, on se heurte à la réticence de certaines personnes qui hésitent à déranger un voisin qu'elles ne connaissent pas ou peu. Une telle réticence constitue en elle-même un indice de manque de relations sociales parmi le voisinage. La deuxième solution que nous avons indiquée ne peut pas se limiter à la seule recherche de voisins : il faudrait tenter d'améliorer les relations sociales dans le quartier. On créerait ainsi les conditions idéales que nous avons soulignées dans cette étude pour que le Geralarm continue à resserrer les liens du voisinage et non le contraire.

9. En sa qualité d'organisme chargé de promouvoir l'aide aux personnes âgées à Genève, l'Hospice général s'est chargé de coordonner la mise en place d'un appareil de sécurité. En effet, il est apparu que l'élément technique n'était pas le seul à considérer, et que l'élément humain était tout aussi important pour être réellement utile à la personne âgée. La mise à disposition de l'appareil doit être accompagnée d'une information et d'une sensibilisation des utilisateurs.

10. Généralement la personne âgée souhaite rester « dans ses meubles » le plus longtemps possible. Mais rester chez soi sans amis, sans relations, sans liens avec l'extérieur, c'est vivre un véritable naufrage à domicile.

La fragilité inhérente à l'avance en âge augmente les risques de « pépins ». En cas de malheur, la person-

ne seule peut se trouver dans l'impossibilité d'appeler à l'aide et ne pas recevoir le secours dû à tout individu en situation de détresse.

Procurer un moyen technique capable d'apporter davantage de sécurité tout en contribuant à resserrer la solidarité du voisinage, voilà le pari et l'ambition du GERLARM*. Les résultats de cette première étude sont encourageants et démontrent que l'entourage de la personne âgée offre plus de disponibilités qu'on ne le suppose. Le voisinage intervient souvent avec le maximum de rapidité et d'efficacité.

Il faut espérer que nous trouverons les moyens nécessaires pour poursuivre cette action qui apporte déjà un grand soulagement à beaucoup de nos aînés. Ce moyen auxiliaire peut rendre de grands services, à condition de se rappeler que c'est dans un climat d'humanité que la personne âgée puise son plus grand réconfort. Elle doit aussi être respectée et accompagnée dans ses efforts souvent farouches pour préserver son indépendance.

Michel MANSEY

Hospice Général

Service Relatif aux Personnes Agées

Cours de RIVE 12

1211 GENEVE 3

1. R.J. Feeney, M.D. Galer, M.M. Gallagher : *Alarm systems for Elderly and Disabled People, National Corporation for the Care of Old People, London, 1975.*
2. F. Loew et V. Sendeiska : « Les chutes à domicile ». *Médecine et Hygiène*, Genève, n. 1493. 24 novembre 1982.

*La fabrication en série des appareils commencera début 84.

BRETAGNE : « DES RETRAITÉS PRENNENT LA PAROLE »



La revue « CONTACT » dans son numéro printemps 83 (encore disponible) présente 44 initiatives bretonnes pour les personnes âgées.

A Brest, un fichier, une « banque » de dames de compagnie disponibles pour les personnes âgées de la ville.

A Lanouée (Morbihan) des sonnettes d'alarme toutes simples, accrochées au mur et qui permettent d'alerter le voisin.

A Saint-Brieuc, un restaurant communautaire.

Mais aussi, le journal parlé sur cassettes :

En 1977, se crée le SIVOM de Lanrivain, Kerpert, St-Gilles-Pligeaux, St-Connan, Trémargat et Peumerit-Quintin. La première action lancée par le permanent du SIVOM est un journal parlé sur cassette. Les personnes âgées du canton en sont les pivots, dans la mesure où il s'agit de revaloriser la culture locale tout en donnant la parole à ceux qui en sont dépossédés. Pour cela, la langue bretonne s'impose car tout le pays parle d'abord le Breton et n'utilise le Français que comme seconde langue.

Outre les contes recueillis, on y retrouve régulièrement l'éditorial d'un maire, d'un curé ou d'un notable. Chaque mois, le présentateur, choisi dans une commune change, ce qui permet d'ajouter une note personnelle au journal.

Les cassettes s'écoutent souvent en veillées, qui se déroulent bien sûr en langue bretonne. Tout cela permet de créer un lien entre les gens, ce qui était l'objectif de départ.

Les personnes âgées ont largement investi le journal. Elles participent de ce fait à la vie du pays et c'est une manière pour elles de retrouver un rôle

La technique a été bien intégrée, certains ont fait eux-mêmes des enregistrements, la correspondance avec les enfants se fait désormais par cassettes !!!

300 magnétophones sont vendus au bout de deux ans tandis que quelques 150 à 200 abonnements sont pris la première année pour évoluer vers 400 ensuite. Un magnétophone coûte 256 F l'abonnement, 150 F pour 12 cassettes, l'opération a été subventionnée par le FIC.

Le contenu du journal parlé, d'abord culturel, s'est élargi aux questions économiques. Administrations et institutions ont eu la preuve que le pays vivait bel et bien et c'est ainsi qu'une opération de formation continue du GRETA s'est déroulée dans le canton pendant 3 ans. Des anciens du pays ont participé à cette dynamique en s'improvisant moniteurs en jardinage, électricité ou soudure. Nul doute que l'engagement des personnes âgées dans le journal parlé y est pour quelque chose. Cette expérience pour montrer la place que devraient avoir les anciens dans toute communauté pour la contribution à la vie culturelle et économique que potentiellement ils peuvent apporter.

N'allez pas cependant croire que l'on peut « plaquer » une telle démarche n'importe où. Un travail parallèle et très long de contacts individuels, fait d'échanges et de discussions a été nécessaire avant que ne paraisse la première cassette.

Matériel :

- 1 magnétophone reportage 4 pistes OTARI : montage mixage en demi-pouce
- 1 magnétophone 2 pistes pour studio
- 1 table de mixage - compresseur
- 2 duplicateurs (banc de copie)
- 2 opérations FIC ont subventionné l'expérience. (Somme totale perçue 150 000 F).

Revue « CONTACT » C.E.A.S.

18 rue Abbé Vallée

22000 SAINT-BRIEUC

Tél. (96) 33.48.78

Le C.E.A.S. anime des sessions de formation continue sur les problèmes du vieillissement.





Madame C. vit depuis de nombreuses années dans son deux pièces cuisine du 7ème arrondissement de Paris...

C'est ici qu'elle a reconstruit sa vie après son divorce. C'est ici qu'elle a recueilli sa fille Madame O. lorsque celle-ci est devenue veuve.

Son petit appartement, elle l'a installé selon ses goûts, elle y a enfermé ses souvenirs, ses regrets mais aussi ses joies, ses espoirs.

Elle était assise dans son fauteuil lorsqu'on est venu la prévenir que sa fille, sa fille unique, venait d'être victime d'un accident de la voie publique. Alors qu'elle se rendait au chevet d'un ami malade et abandonné, elle était tombée « bêtement » dans un trou de la chaussée. Une double fracture de la hanche était diagnostiquée.

Madame C., malgré ses 80 ans, a tout pris en main, elle a repris, à son domicile, sa fille qui ne pouvait plus marcher sans aide, elle a fait le siège des services sociaux pour obtenir l'allocation d'adulte handicapé.

La vie s'est organisée, calme, sereine, entre la maman et la fille, l'une soignant l'autre, dans l'appartement, inconfortable, mal chauffé ; sans WC mais accueillant. « On vivait toutes les deux... c'était bien » diront-elles plus tard

Un soir de septembre, un accident cardiaque a terrassé la courageuse maman de 86 ans. Hospitalisée d'urgence, par les pompiers, Madame C. doit sa survie à la pose d'un « pace maker ».

La fille, livrée à elle-même, sans aide, a dû, elle aussi, être hospitalisée.

Dans chaque hôpital, l'assistante sociale prévoit un dossier de placement. L'avenir s'annonce sombre... Madame C. et Madame O. refusent de manger, de marcher, de se lever...

Hospitalisée, en attente, à l'établissement National des Convalescents de Saint-Maurice, Madame C. peut raconter ses malheurs... ON l'écoute... Mieux on se met en rapport avec l'assistante sociale de l'hôpital où se trouve sa fille et on réunit, dans une même chambre au service de réinsertion au domicile, la mère et la fille.

L'émotion des retrouvailles est indescriptible... Alors le problème est revu avec les intéressées... la discussion s'engage... longue il faut faire le tour

complet du problème... Le désir profond est exprimé : « On voudrait rester ensemble... chez nous... quelques temps encore... Dans nos meubles... On ne demande rien à personne, simplement retourner, ensemble, chez nous. »

Alors, dans le service de réinsertion, on s'organise.

1. Il faut voir l'appartement :

- il est dans un fouilli indescriptible (mais sera vite rangé, grâce à quelques bonnes volontés) ;
- il y fait froid : le chauffage par gaz butane est défectueux et nettement insuffisant ;
- les W.C. sont à mi-étage.

Un dossier P.A.C.T. est établi, et les travaux, payés par les caisses de retraite, vu les faibles ressources des intéressées, vont palier à ces inconvénients.

2. Il faut motiver nos malades pour qu'elles recherchent leur autonomie

En fait l'équipe n'a pas eu à intervenir, la visite à leur appartement a transformé le comportement de Madame C. et de Madame O. L'espoir d'un retour à domicile se fait jour. Elles recommencent à manger, font des efforts de marche, de mobilisation. Elles arrivent même à chanter !!

3. Il faut mobiliser l'entourage et le motiver

- La concierge, inquiète, mais prête à

tenter l'expérience.

- Les aides-ménagères qui donneront 2 heures par jour.
- L'association de soins à domicile qui interviendra deux fois par jour (dimanche compris).
- Les amis, perplexes, certains hostiles au retour, mais qui acceptent de continuer leur visite amicale.

Actuellement : Madame C. et Madame O. sont chez elles ; heureuses... des appels téléphoniques fréquents nous montrent leur joie et nous disent combien nous avons eu raison de croire, malgré tout...

LE SERVICE DE RÉINSERTION AU DOMICILE DES PERSONNES AGÉES

C'est une aile nouvellement créée au sein du Service de médecine du Docteur VERON à l'Établissement des Convalescents de Saint-Maurice.

Nous voulons rester à l'écoute des personnes âgées et respecter leur choix, même s'il nous paraît utopique. Nous voulons agir cas par cas, sans *a priori* en cherchant à utiliser ensemble toutes les possibilités existantes et en exploitant toutes les bonnes volontés.

Il nous faut de l'imagination, de la persévérance, de l'audace et, peut-être, un « petit grain de folie ».

L'important, c'est de permettre à nos personnes âgées, de conserver, envers et contre tout, l'ESPOIR.

F. POLLET

Responsable du service de Réinsertion

ASSOCIATION LIEUX DE VIE POUR MALADE MENTAUX AGÉS

Cette Association a pour but la recherche et la mise en œuvre de tous les moyens propres à permettre aux malades mentaux âgés ou chroniques de vivre à leur domicile dans des conditions satisfaisantes pour eux-mêmes et leur entourage.

30 secteurs parisiens concernés actuellement + contacts banlieue/Province.

Groupes de travail :

- Problème de l'encombrement du domicile et saleté

Problème posé au vieillard et à son entourage.

- recensement et examen des cas - bilan évaluation

Histoire d'un certain nombre de personnes âgées prises en charge par un secteur donné.

- relation entre un service psychiatrique et hôpitaux généraux par rapport à un cas concret d'hospitalisation de vieux.

- politiques municipales de la vieillesse (établissements d'hébergement - services sociaux).

Contactez Monique PICARD

Tél. 586.51.47



LE « LOOK CAUSSANEL »

Georges Caussanel est directeur du Foyer Emilie de Rodat à Rueil-Malmaison. Cette Institution, indépendante de la municipalité, est un laboratoire d'idées et de réalisations baignées de l'aura des projets pilotes. L'allure, le « look Caussanel » c'est avant tout une approche, un lexique...

Le « Cantous » :

douze personnes âgées désorientées et incontinentes sont placées sous la responsabilité unique et journalière d'une seule « maîtresse de maison ». Pendant ces journées les personnes sont sollicitées à participer ensemble au maximum de leurs moyens personnels, pour la préparation du repas et le rangement : rien de ce qui subsiste de capacité ne doit être inemployé*. Ceci dans un lieu créé à cet effet : une pièce (cuisine/salle-à-manger-séjour) et quelques chambres tout autour.

Le « Credo »

ou Centre de REtraite à DOMicile. L'objectif était de faire bénéficier aux vieux « à domicile » de la palette de services disponibles en maison de retraite.

● système de radio-téléphone, les appels étant répercutés sur une équipe polyvalente (professionnelle ou non), ce projet est actuellement suspendu.

● la « crèche » pour personnes âgées qui sont emmenées par exemple par leur famille dans un lieu où elles passent la journée réunies : soit à la maison de retraite pour participer à des activités, soit au « cantou ».

L'animation :

n'a pas pour but la reproduction, « offerte » à l'animateur, d'une technique limitée... mais la vie donnée à un projet « plein », « utile ». Par exemple collecte de souvenirs, de témoignages sur un thème précis puis mise en commun, puis exposition. L'une d'elles, très riche sur la guerre de 14-18, permet d'envisager la création d'un petit musée.

Familles, Amis :

en attendant leur prise en charge de ces petits équipements, G. Caussanel les associe largement à la vie de l'institution :

- par des réunions mensuelles.
- en favorisant leur participation à l'accompagnement des mourants.

Domicile

la notion est élargie, vue comme une sorte de « territoire », lieu variable, plus ou moins complexe mais toujours domestiqué, apprivoisé par l'individu et ses relations.

Le prix de journée est tout à fait modeste pour la région parisienne :

- internat. 160 F
- externat. 109 F

André JAUNAY
Assistant Social

*Il faut préciser, à titre de comparaison, que très souvent dans les Centres de long séjour ou dans les hôpitaux psychiatriques, ces personnes sont réduites à l'état végétatif plus ou moins complet : fréquemment même attachées « par souci de sécurité »

CAUSSANEL

CAUSSANEL

CAUSSANEL

CAUSSANEL OU LA COMMUNAUTÉ EN SABOTS

Du maintien à domicile à l'hospice à domicile

Maintien ? Institution ? La réponse est ailleurs car dans les deux cas, on peut bien faire les mêmes catastrophes.

A domicile, des « spécialistes » proposent de l'aide en miettes selon leur compétence (ce qui n'est pas, ici, en question) mais surtout selon leur statut qu'ils ont eu tant de mal à obtenir. Ainsi le morcellement statutaire du travail joint à la technicité du vidage de pots de chambre, appauvrissent autant les rapports humains que dans les institutions traditionnelles.

C'est pourquoi ce qui désigne le « cantou » est d'abord une mère de famille, polyvalente, qui n'objective pas la personne âgée mais lui donne à exister, indépendamment du lieu, domicile ou institution.

La vie du « cantou » n'a pas son origine dans la réflexion théorique d'une commission d'étude. L'accroissement de la vie collective en milieu urbanisé ou institutionnel masque l'appauvrissement de la vie sociale : la vie de la personne dans ses rapports quotidiens avec les proches immédiats. Il est ici clairement indiqué que la vie paysanne, celle des « cantou » du Rouergue était porteuse des vraies valeurs humaines avant que les campagnes se dépeuplent. Il s'agit de réactiver ces valeurs en recréant les conditions de leur éclosion : une famille élargie qui crée son lieu de vie, qui l'habite au sens transitif du verbe. Dans cette mesure, on peut échapper aux dépendances et prises en charge institutionnelles.

D'autres lieux de vie peuvent être assumés par des familles en toute indépendance, sans d'autres déterminations que la qualité « communautaire », et surtout pas en attendant une politique d'aide sociale providentielle.

Habiter au sens actif : ce qui va importer est la manière d'investir le lieu, d'y aimer, d'y mourir.

Vive la crise !

Par la force des choses, les bailleurs de fonds d'État habituels ont actuellement les poches plus profondes et les bras plus courts. Quelle chance pour l'imagination et le chemin vers l'essentiel. On peut apprécier, dans la difficulté des financements, la liberté d'esprit que confère une certaine pauvreté, et la liberté des résidents qui payent pour leur vie matérielle et, en même temps, s'affirment comme socialement vivants.

Patrick BEDIU



LIMITES AU MAINTIEN A DOMICILE

Un article intitulé « Le Maintien à domicile des personnes âgées : limites, dangers et responsabilités »,¹ aborde ce problème de la perte de l'autonomie et du Maintien à domicile.

LE DOMICILE

Différentes études sociologiques, ethnologiques ou anthropologiques ont prouvé l'importance du domicile chez les personnes âgées qui joue le rôle d'une véritable « coquille protectrice ». Le logement participe de façon fondamentale au maintien de l'organisation de la personnalité. Les placements entraînent donc des conséquences graves telles que la confusion mentale ou les maladies somatiques.

Pourtant, la personne âgée se heurte souvent à l'avis contraire de son entourage, qui pense que le maintien à domicile n'est plus possible.

MAIS A QUEL MOMENT PEUT-ON PLACER DES LIMITES ?

Théoriquement, il n'y a pas de limites dans le maintien à domicile d'une personne âgée et malade. A part les états aigus médicaux et chirurgicaux, les affections chroniques telles que démence ou grabataire ne sont pas une cause de force majeure.

Nous avons bien dit *théoriquement* car les limites existent et sont nombreuses. Elles sont principalement données par la tolérance de l'environnement qu'il soit familial, thérapeutique ou social. Le rôle de la gériatrie se retrouve également ici, dans le renforcement de la tolérance de l'entourage.

La tolérance est-elle lien et déterminée par les liens relationnels que la personne noue autour d'elle pendant son existence ? Cette question, posée par les auteurs et laissée sans réponse, est très importante dans la compréhension de la personne âgée et de son entourage.

L'EXPÉRIENCE GENEVOISE

L'expérience genevoise d'une assistance médico-sociale à domicile se

base sur un centre de gériatrie, constitué de cinq équipes mobiles où interviennent un(e) assistant(e) social(e), un médecin, un ergothérapeute, un secrétaire et un psychologue et un pédicure à la demande de l'équipe. Chaque équipe peut faire appel à des services extérieurs (soins infirmiers, repas à domicile, aide-ménagère, etc...). Si les interventions sont en général ponctuelles, les prises en charge sont longues car dans la gériatrie à domicile, on trouve peu d'actes techniques mais beaucoup d'actes relationnels. L'intervention d'une telle équipe procure un sentiment de sécurité à la personne âgée et joue un rôle de prévention.

FACTEURS DE RISQUE

En effet, d'après l'étude effectuée par les auteurs, sur douze personnes âgées suivies par le centre de gériatrie, on retrouve tout d'abord une « extrême précarité existentielle » des patients qui se manifeste souvent par les chutes et les hospitalisations en milieu psychiatrique.

Les risques sont difficilement quantifiables et définissables, mais on peut essayer de les classer en trois catégories :

- Facteurs de risques somatiques
atteinte de l'autonomie : mobilité, toilette, habillage...
- Facteurs de risques psychiques
faiblesse ou inconsistance d'investissements affectifs ;
- Facteurs de risques sociaux
isolement, appartenance aux classes les plus défavorisées.

L'intervention d'une équipe multi-disciplinaire dans ce cadre vise à l'autonomie de la personne âgée, par une valorisation du potentiel des capacités encore intègres et par le travail qu'elle pourra engager par rapport à l'entourage pour éviter le placement en établissement.

L. GRANGE

1. *Le Maintien à domicile des personnes âgées : limites, dangers et responsabilités.* I. SIMÉONE et F. TANZI, paru dans la « Revue de gériatrie », numéro 4, avril 83.

LES VIEUX?... BEN, EN TANT QUE JEUNE MÈRE DE FAMILLE, J'AI LE TEMPS DE VOIR, ET PIS D'ABORD ON DIT PAS LES VIEUX, POUR COMMENCER..





B. ENNUYER

Sociologue

Directeur d'un service d'aide
et de soins à domicile.

QUELQUES REFLEXIONS SUR L'INNOVATION SOCIALE EN MATIERE DE PRISE EN CHARGE AUPRES DES PERSONNES AGEES

Depuis une époque relativement récente, on ne peut faire trois pas dans le domaine gérontologique sans que quelqu'un vous parle de l'expérience d'un tel avec les déments, de l'association unetelle dans sa prise en charge globale de l'aide à domicile, ou encore de l'expérience de telle ville dans la garde de nuit ou l'hébergement collectif des vieux, ou bien encore de l'expérience « très intéressante » de telle association dans le domaine des structures de transit, etc... Je pourrais allonger à loisir la liste et mettre derrière chaque structure des noms et des gens que je connais et que j'apprécie, il ne s'agit donc aucunement ici de faire le procès de gens qui cherchent à faire de leur mieux dans la prise en charge des personnes âgées.

Ce qui me frappe et c'est ici le propos de ce texte, c'est que pour qu'une action de terrain passe aujourd'hui la rampe dans le milieu de travail social « personnes âgées », il faut qu'elle soit qualifiée « d'innovante ». A titre d'exemple, l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) a publié fin 1982 un document très intéressant intitulé « le soutien des personnes âgées en perte d'autonomie », sous-titré « Approches innovantes ». Il faut absolument apporter la preuve qu'on fait dans la nouveauté ! Ce qui est frappant, c'est que toutes les explications sur la mise à l'écart des générations âgées insistent aujourd'hui sur le système de valeurs qui privilégie la jeunesse, la rentabilité, la nouveauté, l'aspect de mode, aux dépens des valeurs traditionnelles, telles l'expérience, la répétition du quotidien etc... Or malgré l'analyse des effets néfastes de ce système de valeurs dominantes dans lequel beaucoup voient la crise de la civilisation actuelle, les institutions ne peuvent s'empêcher de reproduire dans les actions qu'elles mènent pour enrayer auprès des vieux justement les effets néfastes analysés plus haut !

Contradiction apparente ou réelle, la contradiction pourrait n'être qu'apparente s'il ne s'agissait que de mettre en valeur des gens ou des structures nouvelles. Cette contradiction serait même bénéfique si elle amène les anciennes structures à se poser des questions sur leur propre fonctionnement et sur leur finalité.

Là où la contradiction se révèle fondamentale, et peut-être très destructrice, c'est lorsque les anciens modèles sont « vivement encouragés » à prendre exemple sur les vitrines puissamment éclairées des solutions novatrices. L'ancien est dévalorisé, voire rejeté, uniquement sous prétexte qu'il

est ancien. Cet effet de nouveauté est plus pervers encore au niveau des financements. En général, la structure novatrice est financée de façon aléatoire et d'une part les pouvoirs publics ne se préoccupent souvent pas de la financer de façon stable, ou bien la financent de façon suffisamment restrictive pour que cette solution vive à l'état de prototype, et qu'elle ne puisse pas se multiplier (exemple : centre de jour, équipe médicale mobile, etc...), d'autre part, les pouvoirs publics se servent de ces innovations pour ne pas améliorer le financement des structures anciennes, sous prétexte qu'elles ne vendent pas le service escompté. Quelques fois même cela permet de diminuer le financement des structures déjà en place depuis un certain temps. L'innovation devient alors tout simplement un prétexte pour réduire les financements sociaux. Par exemple, le financement de l'aide ménagère est d'autant plus laissé à l'abandon qu'il existe les « nouvelles » structures de soins à domicile.

Deuxième contradiction fondamentale : le phénomène de mode lié au phénomène de rentabilité fait que les structures innovantes sont elles-mêmes prises à leur propre piège. Il leur faut, pour ne pas vieillir, faire la course à l'innovation. On consomme de l'innovation, devenue un but en soi, sans plus aucun rapport avec le service des personnes âgées, si tant est que cette perspective ait jamais un jour été prise en compte ! On assiste ainsi depuis

quelques années à une floraison de solutions de prise en charge nouvelles, révolutionnaires qui vont « enfin » résoudre le problème des personnes âgées.

Troisième contradiction, tout aussi fondamentale, en tout cas en ce qui concerne l'enjeu initial qui ne nous oublions pas, devrait être l'amélioration de la situation des personnes âgées. Les nouvelles structures se veulent souvent totalisantes, c'est-à-dire qu'elles prétendent souvent répondre à tous les besoins des gens auxquels les structures antérieures n'auraient pas su répondre. Avec les nouvelles solutions, fini les problèmes, on tient enfin la « bonne solution », la « recette miracle » dans l'hébergement de long séjour, la prise en charge des déments, la participation des usagers, l'aide à domicile, etc...

A partir de ce que je viens de dire, il me semble que les institutions et les services que nous avons mis en place pour répondre au problème du vieillissement de certaines personnes sont l'exact reflet de notre angoisse par rapport au vieillissement. Par exemple, beaucoup de services et d'institutions jeunes et anciennes ne font jamais de bilans de leur action ; comme si un bilan pouvait être une façon de s'apercevoir que l'institution et les gens qui y travaillent vieillissent, et donc par là pouvait être menaçant ! Ce



LE VIEILLISSEMENT EST UNE MALADIE SOCIALE

qui est étonnant c'est que malgré le manque de bilans, certains s'autorisent de déclarer comme obsolètes des structures uniquement parce qu'elles datent de 10 ou 20 ans, sans aucune étude sérieuse sur l'impact du service rendu par ces structures aussi bien en qualité qu'en quantité. On bazarde l'ancienne structure, comme on bazarde en pré-retraite l'ouvrier spécialisé à 50 ou 55 ans, parce que, dit-on, il ne suit plus la cadence de la chaîne !

Cette innovation forcenée dans les institutions renvoie à l'impossibilité pour une structure sociale de se renouveler à travers son passé, son vécu et son histoire. Il semble qu'on ne puisse trouver de nouveaux modèles que dans le reniement absolu des anciennes valeurs, « témoins de nos erreurs passées ». L'innovation permet alors de rester éternellement jeune. Là où le paradoxe peut devenir amusant voire dérisoire, c'est que beaucoup de ces innovations ne sont en fait que des idées souvent très anciennes, réhabillées de neuf et présentées comme du jamais vu. Qui cherchons-nous alors à tromper par cette éternelle jeunesse des institutions, sinon la peur de notre propre vieillissement ?

Le vieillissement, vu dans le champ des relations sociales, est un domaine particulier du problème général de l'insertion. Les solutions apportées aboutissent habituellement à divers types de renfermements par institutions ou par « circoncision » : toute aide en tant qu'elle délimite une canalisation définie non par la relation mais par un pouvoir donateur, est exclusive, coercitive, arme de section. En ce sens, la personne est circoncise.

Cela désigne l'idée que cette société a d'elle-même, et en même temps nos intolérances, notre angoisse quant à notre autonomie. Peur d'être objet-perdu. Question impérieuse de la normalité.

« Problèmes d'insertion » signifie :

1. Problèmes psycho-affectifs réactivés par les transformations physiologiques et qui ne peuvent s'exprimer faute d'écoute, niés parce qu'attribués à l'âge.
2. Manque de ressources et quelquefois de logement.
3. Souvent handicap physique.
4. Le tout est fréquemment potentialisé par la boisson.

LA VIEILLESSE ARROSÉE

Ces personnes ont recours aux multiples assistances que le quotidien leur prodigue (avec réticence ou générosité mais cela n'a pas de réelle importance) : aides administratives, pharmacologiques (y compris les toxiques), « excuses » diverses de l'entourage.

Il faut insister sur la prise d'alcool quasi générale comme auto-médication, permettant des phases d'euphorie « maniaque », au cours desquelles s'exprime la survalorisation de l'image de soi. Parfois, ce camouflage des états dépressifs crée l'illusion de l'autonomie, permet de faire croire à l'entourage que celui-ci sait « rester jeune », est comme ces vieux dont on parle dans les journaux et que l'on cite en exemple rassurant : Jean Nohain, Rubinstein, Karajan, Mimoun, mon beau-père qui bat les p'tits jeunes au tennis, à 70 ans, vous parlez... etc...

LE SYNDROME DE L'ASSISTÉ

Ce qui attend cette personne en crise d'involution, succombant à la sollicitude des spécialistes, c'est-à-dire ce qui est camouflé et engendré par ce camouflage, donne, dès les trente ans pour certains, le tableau suivant :

- Insuffisance circulatoire (retour veineux en particulier),

- Hypotonie donc perturbation de l'activité ostéoblastique,
- Troubles gastriques,
- Pathologies conséquentes de l'hypoxie et liées aux conditions de vie,
- On notera le rôle anorexigène de l'alcool et du tabac associés,
- Enfin, les effets interactifs et cumulés de la prise en charge médicale et sociale et du vieillissement précoce, abaissent le seuil de l'émotivité et de l'angoisse donc renforcent les dépressions. Certaines formes d'immaturation accentuent leur expression psychosomatique, qui recouvre souvent l'ensemble des troubles du vieillissement précoce et se confond avec lui ou le mime.

RÉSUMONS

Résumons : ce qui est une formation banale qui commence avec la naissance devient un problème à mesure que l'on s'approche de la mort. Mais c'est un problème dont la personne concernée est dépossédée. En retour, elle est constituée comme vieux (ou assisté) par la prise en charge, par le système « d'aide au vieillissement ». Alors, « correctement » désinsérée, cette personne devient objet-d'aide (pour ne pas être objet-perdu), médicament du reste du corps social, sous la garde de ses professionnels — et de ses bénévoles, surtout.

Ce court article mériterait des précisions, des nuances. Il se veut un commencement pour un travail sur la vieillesse, mais avec ceux qui auront senti ou vécu cette nécessité : vivre son vieillissement, c'est échapper au maternage qui prend la figure de « l'aide sociale » de la « solidarité ». C'est guérir du « syndrome de l'assisté ».

Patrick BEDU

Association AVENIRS EN LIBERTÉ
25, rue Jean Dussourd 92600 Asnières



LES PERSONNES AGÉES...
Où obtenir des renseignements ?

Bon à savoir



I. RENSEIGNEMENTS DE TOUS ORDRES

- a) à la **MAIRIE**
Bureau d'Aide Sociale
Coordonateur 3ème âge
Assistants sociaux
- b) centralisation des **RESSOURCES DÉPARTEMENTALES** au Comité départemental des Retraités et personnes âgées (CODERPA) ; à la DDASS le plus souvent.
- c) pour les problèmes plus généraux, appeler le centre interministériel de renseignements administratifs :

LILLE	(20)	57.58.59
LYON	(07)	871.70.69
MITZ	(08)	731.91.91
PARIS	(01)	346.13.46
RENNES	(99)	31.61.61

II. RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

- a) **retraites**
 - 1) tous salariés : *retraite de base*, Caisse nationale d'assurance vieillesse des Travaillleurs salariés 110, rue de Flandre 75951 PARIS Cédex 19. Tél. (1) 203.96.57
Minimum vieillesse 2 240 F/mois.
 - 2) *retraites complémentaires* : les CICAS départementaux dépendent de l'association des Régimes de retraites complémentaires (ARRCO) 44, boulevard de la Bastille 75012 PARIS. Tél. (1) 346.13.20
 - 3) *Si vous n'avez jamais cotisé* : l'allocation spéciale vieillesse (voir en mairie).
 - 4) *Caisse de mutualité sociale agricole* par département.

- b) **Fonds national de solidarité**
permet de compléter la retraite jusqu'au minimum vieillesse (se renseigner à la mairie).
- c) **logement**
 - 1) *Aide aux projets et réalisations d'amélioration des logements (locataires et propriétaires)* : Fédération Nationale, 4, place de Vénétie 75643 PARIS Cédex 13. Tél. (1) 583.80.21
 - 2) *HLM, Maisons de retraite, Foyers-logement* : s'adresser à la mairie et au CIDPA (DDASS)
Le CEDIAS, 5, rue Las Cases 75007 PARIS. Tél. (1) 551.66.10, édite un annuaire des établissements d'hébergement.
 - 3) *Allocation logement/Aide personnalisée au logement (APL)*
Solliciter la Caisse d'allocations familiales ou la Caisse de Mutualité sociale agricole.
- d) **maladie**
Voir le centre de Sécurité sociale du domicile.
- e) **impôts**
Le percepteur peut informer sur les possibilités de dégrèvement liées à l'âge.
- f) **Renseignements juridiques**
consultations gratuites dans toutes les mairies.
- g) **soutien à domicile**
 - aides ménagères
 - infirmières à domicile
 - aides soignantes
 - bénévoles volontaires...

.... MAIRIE
.... et voisinage

h) loisirs

- activités, associations, vacances : Mairie
- transports : réduction SNCF, RATP, AIR INTER
- université du 3ème âge : Ministère. Tél. (1) 539.25.75, poste 322.
- les Directions du Tourisme ont préparé une brochure France-Vacances 3ème âge : disponible dans les services et associations concernés en principe.

i) consommation

- associations
- institut national, 80, rue Lecourbe 75732 PARIS Cédex 15. Tél. (1) 567.35.58

j) Organismes et revues

- centre de liaison, d'étude, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées : CLEIRPA Formation-documentation 15, rue de Chateaubriand 75008 PARIS Tél. (1) 225.78.78
- Fondation nationale de gérontologie, 49, rue Mirabeau 75016 PARIS Tél. (1) 525.92.80
Cet organisme édite « Gérontologie et Société ».
- Petits frères des pauvres 64, avenue Parmentier 75011 PARIS Tél. (1) 700.75.55. Recrutent des volontaires bénévoles. Centre de documentation.
- « Notre temps » pour un public large, dans les kiosques.
- Guide du volontariat (Vade Mecum) recense les associations par rubrique possible (vieux, aveugles, disparus, etc.). C.E.I.V., 130, rue des Poissonniers 75018 PARIS. Tél. (1) 264.97.34
- Guide de la retraite Premier ministre - service d'information et de diffusion. Ed. Albin Michel.
... et le Secrétariat d'Etat aux Personnes âgées, 61-65, rue Dutot 75732 PARIS Cédex 15. Tél. (1) 539.25.75
- k) **Dons, legs possible de tout donner à PEPS, 1, rue Keller 75011 PARIS.**



Les effets boomerang de la décentralisation

« Plus de pouvoirs pour les élus locaux »

« A bas le centralisme parisien »

« Que ceux qui paient décident »

Nous y sommes, la loi du 22 juillet 1983 déterminant le champ de compétence du département dans le domaine social et médico-social rentre en application le 1er janvier 1984.

Cette loi donne d'énormes pouvoirs aux élus locaux, mais aussi de lourdes responsabilités dont ils se seraient très facilement passés.

Déjà des conseillers généraux commencent à rire jaune en apprenant que pour 1984 ils auront la charge de fixer le niveau des dépenses et des effectifs des maisons de retraite, des foyers-logements, de foyers pour handicapés, etc...

Ils ne pourront plus dire, comme dans le passé, c'est le gouvernement qui refuse de créer des postes ou d'autoriser l'ouverture d'établissements sociaux.

LA FRONTIERE ENTRE LE POUVOIR DE L'ÉTAT ET CELUI DES ÉLUS

Pour mesurer les effets de la décentralisation, il faut savoir que la loi du 22 juillet 1983 a donné compétence générale au Président du Conseil Général pour la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, réservant à la D.D.A.S.S. les institutions dont le fonctionnement est à la charge de l'État (Aide sociale) ou de la Sécurité Sociale (Sanitaires).

En résumé, relèveront de la responsabilité des Conseillers Généraux les établissements et services dont les dépenses sont couvertes par des recettes qui ne sont pas mises à la charge de la Sécurité Sociale ou de l'État. Par exemple, la sectorisation psychiatrique sera financée par l'État, donc compétence ÉTAT. Les hôpitaux seront financés par la Sécurité Sociale : compétence ÉTAT. Les maisons de retraite ne sont financées ni par le budget de l'État ni par la Sécurité Sociale ; donc compétence au Président du Conseil Général. Si une maison de retraite dispose d'une section de cure médicale

qui normalement est prise en charge par la Sécurité Sociale, les forfaits de soins et de cure médicale seront fixés par le Préfet et le prix de journée d'hébergement sera arrêté par le Président du Conseil Général.

Les I.M.P. sont pris en charge par la Sécurité Sociale donc compétence ÉTAT, de même pour les C.A.T., mais les foyers des C.A.T. relèveront du Président du Conseil Général puisque la Sécurité Sociale ou l'État ne rembourse pas les frais d'hébergement.

Les choses se compliquent avec certains établissements qui relèvent du Département mais sont habilités par la Justice tels, que les foyers de semi-liberté, là, la compétence est conjointe, c'est-à-dire que l'arrêté des prix de journée ne sera opposable aux usagers que s'il est signé par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Notons que cet acte administratif est unique dans le droit public, c'est la première fois, c'est donc « historique » qu'un arrêté signé par un Préfet représentant de l'État ne vaut rien sans l'accord d'une autre autorité, ici le Président du Conseil Général.

LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES DU CONSEIL GÉNÉRAL

En résumé, on peut dire qu'à partir de 1984, les Institutions sociales et médico-sociales relèveront de la compétence exclusive, mixte ou conjointe du Président du Conseil Général.

Pour la compétence exclusive il s'agit des institutions d'hébergement pour personnes âgées, (maisons de retraite, Foyers-logements), des établissements d'hébergement des personnes handicapées (foyers des C.A.T., foyers de vie, etc...) et des services de protection de l'enfance (foyers de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, A.E.M.O., etc...).

En ce qui concerne la **compétence mixte**, il s'agit d'institutions dont la création relève du champ d'application du Département, mais dont les dépenses sont à la charge de la Sécurité Sociale. C'est par exemple la section

de cure médicale dans une maison de retraite.

Enfin la **compétence conjointe** concerne uniquement les établissements ou services de protection de l'enfance agréés par l'Aide sociale à l'Enfance et la Justice (Service d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert, foyers de semi-liberté).

LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Les conséquences immédiates de ces dispositions sont considérables à plusieurs titres :

1) Les prix de journée ne sont plus fixés exclusivement par le Préfet.

A partir de 1984 le Président du Conseil Général fixera les prix de journée des établissements ou services relevant de sa compétence (c'est aussi historique).

2) Les créations d'établissements seront autorisées par le Préfet ou le Président du Conseil Général selon leur compétence.

3) L'État perd le monopole des créations de postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Le Président du Conseil Général crée autant de postes qu'il le juge utile.

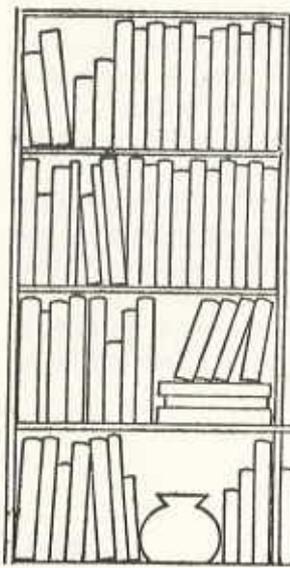
4) La Tutelle État « de la D.D.A.S.S. » n'a plus son mot à dire dans la fixation des budgets des établissements relevant de la compétence du département.

De fait, c'est la partition de la D.D.A.S.S. qui continue. Le Département peut créer un service de tutelle indépendant de celui de l'État.

5) Comme pour l'État, l'augmentation des dépenses sociales et médico-sociales sera de plus en plus insupportable pour les budgets des départements. Les Conseillers Généraux ne pourront pas indéfiniment augmenter les impôts locaux. Ils seront contraints, comme l'est actuellement le gouvernement, à une politique de rigueur (départementale).

6) Les Conseillers Généraux qui siègent dans les Conseils d'Administration des établissements sous tutelle du Département, seront dans une position inconfortable.

Si, avant la décentralisation, ils soutenaient le personnel et les associations dans leur demande de créations de postes ou de crédits, maintenant, il va falloir qu'ils expliquent et justifient



Les travaux de la 64ème semaine sociale de France

LES TRAVAUX DE LA 64ème SEMAINE SOCIALE DE FRANCE,
intitulés :

*QUEL TRAVAIL SOCIAL POUR NOTRE TEMPS. MUTATION
DES BESOINS, MUTATIONS DES PRATIQUES, coordonnés par
Georges HAHN et parus aux Éditions Sociales Françaises, 1983. Les
analyses succèdent aux analyses. La densité des exposés ne permet
pas d'en faire le résumé complet. Celui-ci est un patchwork de quel-
ques idées-clés et phrases essentielles sur la Société actuelle et quel-
ques pistes d'action pour les Travailleurs sociaux.*

CHAMPS ET ACTEURS DU TRAVAIL SOCIAL.

A l'ain BARRERE rappelle que le *Champ d'action des Travailleurs sociaux* est collectif mais que leur pratique est doublement personnelle, car elle implique une interaction entre les T.S. et leurs clients : « pratique personnalisante », comprenant un échange et une communication à deux. Sur le plan collectif, les bénéficiaires ou utilisateurs du service rendu ont le droit de savoir dans quel développement social on les intègre. Lorsque le Travail social est intériorisé par la Société elle-même, il favorise le bénévolat, le militantisme – lorsqu'il l'est uniquement par l'État, il se borne à la fonctionnarisation.

Michel FALISSE souligne que dans *Les Sociétés industrielles actuelles en mutation*, les contraintes économiques nous contraignent à un surcroît d'efficacité, mais aussi à un surcroît de

solidarité car les capacités d'adaptation à la crise sont inégalement réparties.

Le Travail social, insiste Jean-marc DUTRENIT, joue un rôle central dans la vie sociale, même s'il est souvent relégué dans l'ombre.* Des études évaluatives récentes montrent que le T.S. opère des « changements significatifs de capacité des clients » – ou « plus-value sociétale ».

Quelles sont alors *Les Grandes perspectives de l'Action sociale* ? Vito ATNIK observe que les Travailleurs sociaux ont acquis la faculté d'intégration, à pied d'égalité avec les autres intervenants dans les institutions : scolaires, médicales, sociales et autres, mais qu'ils se trouvent maintenant aux prises avec une nouvelle Société de demandeurs et de nouveaux types de demandes et ils ont de moindres moyens pour y répondre. Les habitudes de consommation n'ont plus d'assise économique, de nouveaux groupes de sous-prolétai-

res apparaissent avec ou non prolifération de centres d'écoute.

On remarque, au cours d'une Table ronde, que certains membres du Quart-Monde ont le moyen de devenir acteurs et interlocuteurs en participant à la vie associative. La décentralisation devrait entraîner un accroissement du pouvoir de décision des Travailleurs sociaux qui, notamment dans le cadre de la polyvalence de secteur, riche en potentialités, devrait permettre aux personnes et familles d'accéder à la maîtrise de leur propre existence et de projets collectifs.

LE DEVENIR DES TACHES SOCIALES

Pour Renaud SAINSEALIEU, *Les Changements sociaux et le renouvellement des problèmes humains dans l'Entreprise* sont étroitement associés aux changements globaux de la Société. Les acteurs de l'Entreprise sont devenus multiples (cadres, délégués du personnel, deuxième génération de migrants, les bases qui veulent entrer en scène en tant que membres actifs). Aussi bien le T.S., acteur de la naissance de l'individu, à l'interface de l'individuel et du structurel, de l'individuel et du collectif, intermédiaire entre le temps de travail et le temps libre, est à la position charnière de la multipolarité de l'entreprise, réalité sociale mobile, évolutive et où sa fonction évaluative est très développée.

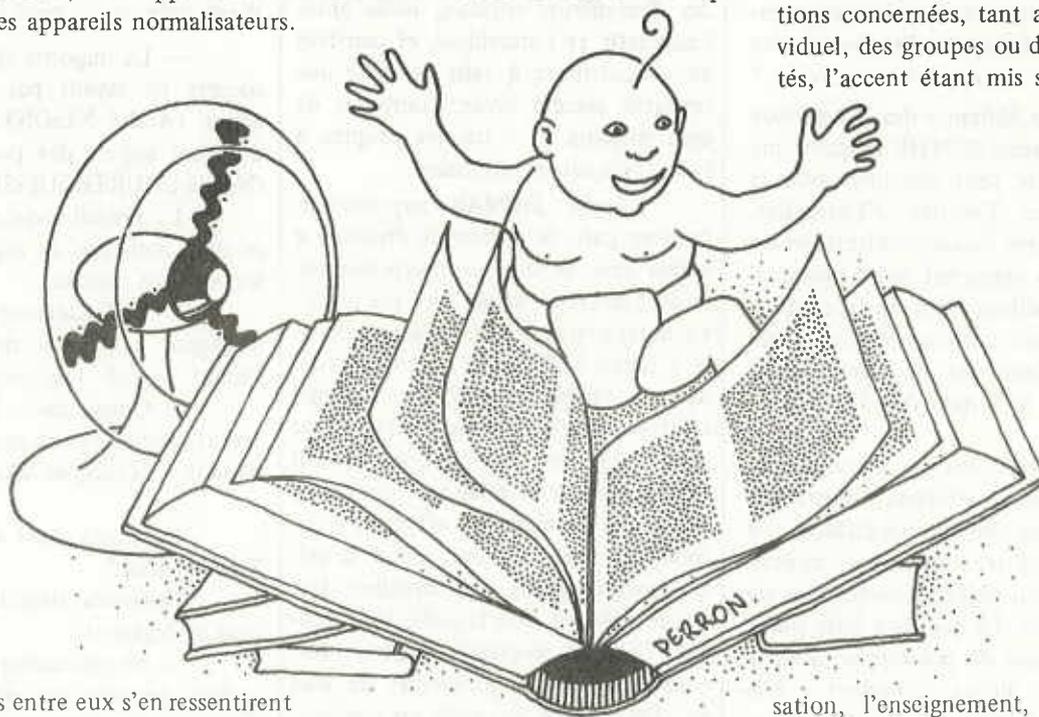
Les « *Fragiles rencontres* » du T.S. avec les tenants des Sciences humaines font l'objet d'une étude critique de Christian BACHMANN, qui brosse l'historique des rapports des T.S. avec la Psychologie (début du Case-work, en 1960), et avec la Sociologie à partir de 1968. La vague psychologique rencontrait, outre le souci d'efficacité des T.S., un projet de leur reconnaissance professionnelle, calquée sur celle des professions libérales. La Sociologie a élargi ensuite leur champ d'investigation et répondu à un besoin de changement social, le T.S., calqué alors sur le militant politique – mais, en même temps, les T.S. devinrent la première cible des Sociologues qui les dénoncèrent comme ayant jusqu'alors été les agents conscients ou non du contrôle, de l'oppression de classes et des appareils normalisateurs.

Le s'emparent du terrain laissé vierge par les T.S. Avec la création du D.S.T. (Diplôme supérieur en Travail Social) en 1978, et l'intérêt individuel d'Universitaires portés aux professions sociales – bien que parfois pour des raisons corporatistes, il semble maintenant qu'une dynamique de terrain soit lancée et que des passerelles se constituent. Le but demeurant sous-jacent également de la reconnaissance sociale du Travail social, mais qui se complique des missions que la conjoncture actuelle impartit au social.

Les Sciences humaines ne peuvent apporter que des instruments de compréhension et d'action, qui vont s'avérer indispensables, mais ne peuvent trancher pour la prise initiale des options. Aussi, les spécialistes des Sciences humaines devront améliorer leur capa-

entraîne un « *brouillage des rapports sociaux* », selon l'expression de P. ROSANVALLON, allant à l'encontre d'une valorisation mutuelle. L'Action sociale s'est développée, mais en s'institutionnalisant, ce faisant le secteur associatif innove, les T.S. devraient trouver des modes d'intervention, de régulation plus transversaux et horizontaux pour une meilleure articulation des projets individuels avec les projets collectifs, pour remédier aux effets d'une Solidarité trop « mécanique ».

Au cours de tables rondes, relations d'expériences de Travail social professionnel ou bénévole avec les populations de *différentes ethnies*, avec les *familles du Quart-Monde*, avec les *jeunes sans emploi*. Toutes vont dans le sens de la promotion des populations concernées, tant au niveau individuel, des groupes ou des communautés, l'accent étant mis sur l'alphabéti-



Les rapports entre eux s'en ressentirent quelque peu. Actuellement, la Psychologie et la Sociologie se sont « assagies ». Si l'on fait le bilan de ces années passées, on peut cependant regretter que les T.S., dont les formations ont toujours été éclatées en plusieurs disciplines, n'aient pas mieux su recourir à des approches pluridisciplinaires ancrées sur le terrain. Il semble qu'ils aient des difficultés à « réinventer des identités toujours mouvantes ». De son côté, le monde académique français ne prise guère le travail sur le terrain. C'est seulement en 1980 que le C.N.R.S recrute des spécialistes du Travail social. L'initiative militante et bénévo-

lité d'écoute et les praticiens du Travail social devront problématiser les écueils rencontrés sur le terrain d'une manière telle que les Sciences humaines puissent les surmonter. On aboutirait ainsi à une « démarche contractuelle », le secteur social devenant ainsi producteur de légitimité réciproque.

Henri THERY s'interroge sur *Le Changement qu'impliquera la nécessité de la Solidarité*. Nous nous trouvons jusqu'alors, constate-t-il, « au carrefour des solidarités multidimensionnelle, catégorielle, interprofessionnelle, locale, régionale, nationale, qui

sation, l'enseignement, la formation professionnelle, leviers indispensables de la promotion humaine.

ACTION SOCIALE ET PROMOTION HUMAINE

En ce qui concerne *Le Travail social non-professionnel*, Jacques ZWICK distingue la notion de Volontariat de celle de Bénévolat, le Volontariat implique la défense d'une cause au service d'un projet commun devant déboucher sur une structure. Il lui est néanmoins parfois reproché d'occulter les problèmes par des aides sporadiques plutôt que de remettre en cause le

système. En outre, les rapports avec les professionnels sont parfois difficiles en cas d'incompétence ou de conflit de pouvoir. Cependant dans notre société quadrillée, de plus en plus contrôlée au moyen de l'informatique, le Volontariat constituera une « valeur-refuge » capable de proposer des formules alternatives garantes de la démocratie culturelle et du respect des différences.

Olivier CORPET, à propos de *l'Autogestion* pense que la « crise » peut offrir l'opportunité d'une réorientation des pratiques de solidarité dans le champ traditionnellement dévolu au Travail social. « L'émergence de collectifs et de nouvelles pratiques d'intervention modifieront la distribution des rôles sociaux ». Un « Travail social pour l'autogestion » y trouvera-t-il sa place pour aider à la réalisation des désirs et aspirations ? Mais n'assistera-t-on pas aussi à une redistribution des rôles entre le « savoir », le « pouvoir » ?

De la Militance des Travailleurs sociaux : Daniel MOTHE rappelle que les Syndicats sont devenus, avec la création des Comités d'Entreprise, « gestionnaires du socio-culturel et les Délégués du personnel peu à peu amenés à « plaider des cas sociaux » — cas sociaux qui n'en sont pas toujours au plein sens du terme —. Ils occupèrent le terrain des Travailleurs sociaux.

Les relations de pouvoir que ces différents intervenants entretiennent avec les populations diffèrent en fonction de leurs « ressources de prestige », de leur objectif idéologique, ou professionnel. La question reste posée de l'utilisation du pouvoir pour autonomiser les autres. Comment « L'échange de service » du Travailleur social est-il ou non consciemment ou inconsciemment, monnayé ?



MADAME LA TERRE,
QUE PENSEZ VOUS DE
LA MONTÉE CROISSANTE
DES PROBLÈMES
SOCIAUX ?



Daniel LAURENT étudie *Les Rapports des différentes idéologies et de l'Action sociale*. Il propose comme préalable une remise en question individuelle : « Dans une Action sociale, suis-je sûr que les valeurs promues vont dans le même sens que celles de mon idéologie de référence ? ».

Entre l'idéologie libérale qui, notamment avant la naissance d'un libéralisme social en relation avec celle du Christianisme social, idéalisait l'autonomie des individus au point de l'ériger en principe, sans intervention de l'État, — et le Marxisme, le Socialisme, qui prônent une « société transparente » sans exclus sociaux, se situe l'idéologie Social-démocrate, plus pragmatique et compatible avec l'Action sociale. Elle reconnaît à l'État un rôle d'intervention, complétée par celle des Travailleurs sociaux, relais entre l'associatif et l'individuel, et capables de « contribuer à faire renaître une véritable société civile, composée de gens majeurs » — thèmes propres à l'idéologie autogestionnaire.

André DUMAS approfondit, pour sa part, la notion de *Présence à autrui* dans la relation interpersonnelle du Travailleur social avec son client. Le Service social situé à la croisée de la « jungle solitaire et du tunnel anonyme », images de la Société actuelle, n'est pas seulement distributeur mais aussi rencontre. Des relations dont il faut distinguer la relation « fonctionnelle » et la relation « affective » entretenues avec le client, même si celles-ci sont parfois conflictuelles, doit naître l'estime sans laquelle tout individu ne peut progresser. Mais on doit constater que les problèmes de plus en plus globaux auxquels est confronté actuellement le Travailleur social constituent pour lui une entrave au bon exercice du travail individuel.

Les Raisons d'être du Travail social, recherchées par Georges HAHN, l'amènent à constater « l'inéluctable ambivalence des désirs et des rejets dont les Travailleurs sociaux ne cessent d'affronter les effets ».

En lutte contre l'exclusion, les Travailleurs sociaux ne peuvent néanmoins prétendre à normaliser les exclus. Ils doivent faire accepter la différence, la pluralité. Ils ont un rôle « intérimaire ». Ils doivent se rendre à la fois efficaces et « épisodiques », jouer un rôle de « passeur » à des moments donnés de la vie des êtres en difficulté, les accompagnant jusqu'à ce qu'ils aient recouvré leur pleine autonomie, et sachant s'effacer ensuite.

Au cours des Tables rondes qui conclurent ces journées, sont exprimées *Les Insatisfactions du Travail social*. Parmi celles-ci, on peut relever :

— La majorité des Travailleurs sociaux ne savent pas valoriser leur action (André NISON). Ils n'ont pas d'impact auprès des pouvoirs publics (Noëlle COURTECUISSÉ).

Le Travail social communautaire doit renforcer la négociation avec les pouvoirs publics.

— La Société est plus tolérante à l'égard de l'échec médical que de l'échec social (Jacques SALOSSE).

— Quand donc les « clients » seront-ils appelés eux aussi les « acteurs sociaux » ? (Jacques SALOSSE).

En finale, **quel est l'Avenir du Travail social ?**

Quelques objectifs fondamentaux se dégagent :

— Ne pas cacher la misère, mais la faire prendre en compte par tous pour que son seuil recule. Mener une Action sociale au service de la Solidarité, et pour ce faire, ne pas parler à la place des autres, mais que les autres puissent prendre la parole (Jacques LADSOUS).

— Que les Travailleurs sociaux s'autonomisent — sans pour autant renoncer au nécessaire contrôle de leur action — lequel lui aussi devra se déplacer. Il sera nécessaire de re-étudier la répartition des pouvoirs (Michel TALEGHANI).

F.V.

Vive l'Asocial !

Ou comment une utilisation abusive du service social municipal par la mairie de CHARENTON (Val de Marne) a amené quatre assistantes sociales sur cinq à donner leur démission

Tout d'abord, brève présentation du service : une assistante sociale, en poste depuis vingt ans, promue chef de service le 1er avril 1983.

Quatre assistantes sociales dynamiques, débordantes d'idéalisme (crus 82 et 83 ; issues d'écoles différentes).

ON A TOUJOURS BESOIN D'UN SERVICE SOCIAL MUNICIPAL CHEZ SOI !!!

En effet, les objectifs de la mairie vis à vis du service social sont :

- disponibilité des assistantes sociales,
- quadrillage d'une certaine population charentonnaise,
- rentabilité électorale.

Malgré l'existence de trois permanences hebdomadaires par assistante sociale, imposées par la municipalité, l'accueil des usagers doit se faire à tout moment et sans prise en compte des secteurs (pourtant chers à la mairie !) **Toujours là ! Toujours prête !**

En outre, le service social est utilisé comme service de renseignement. Les assistantes sociales reçoivent régulièrement des enquêtes à effectuer : impayés de loyer, de cantine, de colonie,

expulsion, demande de logement, médaille de la mère de la famille française, du centenaire, enquête d'hygiène et de salubrité, pompes funèbres...

Ainsi, le service social effectue un contrôle parallèle au contrôle administratif du Bureau d'aide sociale. Par exemple : vérifier la nationalité française, condition d'attribution des primes pour la naissance du troisième enfant.

Des administratifs jugent le travail des assistantes sociales sur des critères de rentabilité électorale, et non en fonction de la demande et des besoins des usagers. Seuls les aspects directement liés aux exigences de la municipalité sont prises en compte, niant de ce fait, tout travail social global et éducatif, allant jusqu'au non respect de la déontologie professionnelle.

Nous nous sommes trouvées dans l'impossibilité de négocier une pratique professionnelle différente, du fait de la collusion du chef de service avec la municipalité.

MUNICIPALITÉS D'ABORD ! ASSISTANTES SOCIALES ENSUITE !

Dans ce sens, le service social aurait dû fonctionner en autarcie, tout travail avec les autres services, la circonscription, les circuits administratifs et la concertation des travailleurs sociaux n'étant pas reconnus.

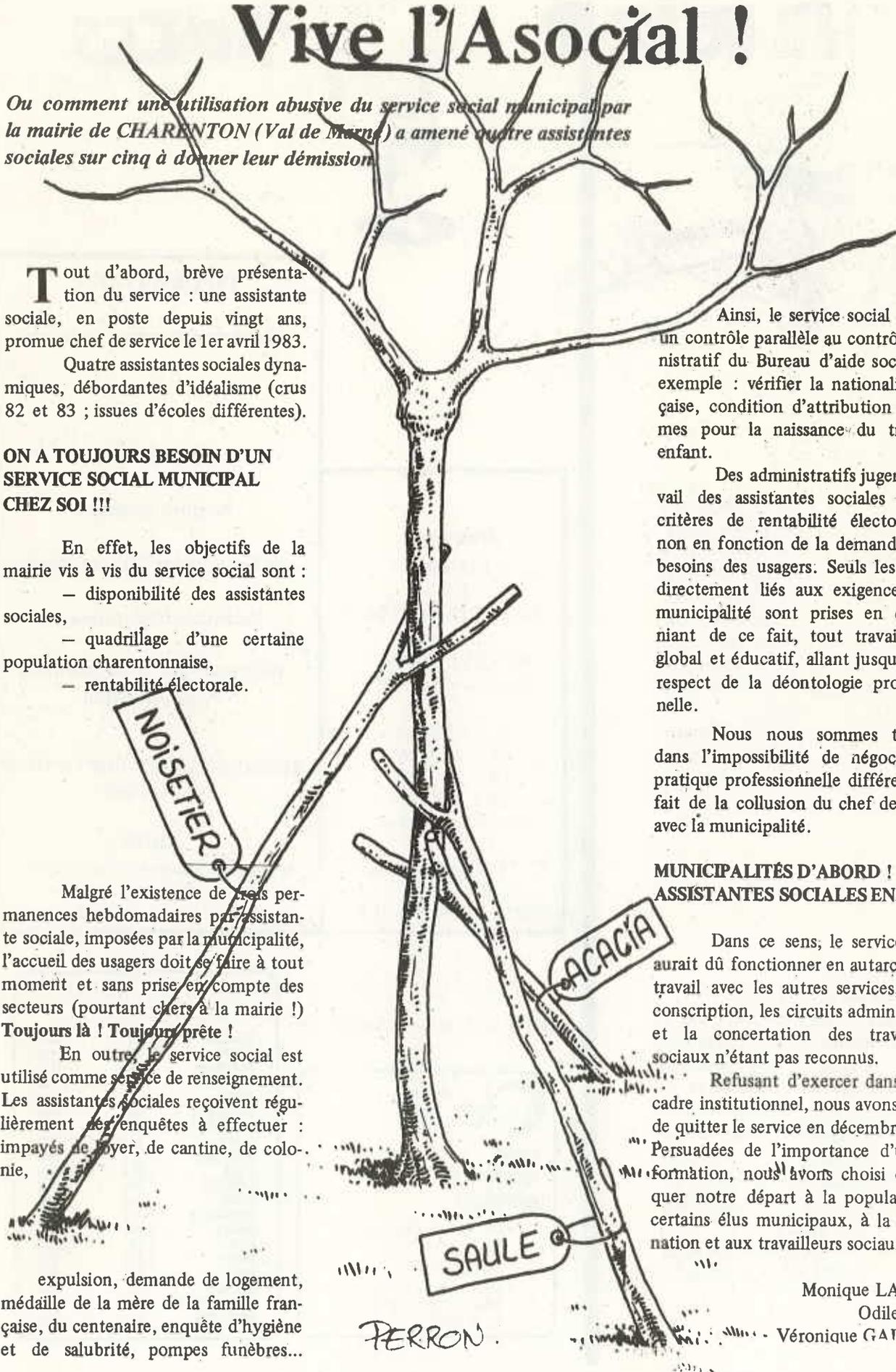
Refusant d'exercer dans un tel cadre institutionnel, nous avons décidé de quitter le service en décembre 1983. Persuadées de l'importance d'une information, nous avons choisi d'expliquer notre départ à la population, à certains élus municipaux, à la coordination et aux travailleurs sociaux.

Monique LAZARD

Odile DION

Véronique GALLIZIA

PERRON





Le journal hebdomadaire « Prisons » qui vent soulever les débats de tous les enfermés (criminels, politiques et judiciaires) a cessé sa parution en avril 83. Devant la nécessité de l'existence d'un moyen d'expression collectif indépendant de tout pouvoir à l'intérieur de l'enfermement, il appelle les prisonniers eux-mêmes et les sympathisants de l'extérieur à se manifester en le remplaçant.

Envoyez à « Prisons »
4, rue Gauguin
91100 Savigny-sur-Orge
Tél. : 905.08.00

Christian Dissaux nous écrit...

Magasinier dans les filatures, il reçoit dans son studio des jeunes dits délinquants. Il essaie d'être à leur écoute, d'être disponible auprès d'eux le week-end et les jours de fête, il assure également un courrier régulier à une vingtaine de détenus.

Son expérience, totalement indépendante, est originale. Si elle vous intéresse, voici ses coordonnées :

1/41 Rue Léon Blum
69390 LYS LEZ LANNOY

Séminaire « ETHIQUE ET TRAVAIL SOCIAL »

M. TALEGHANI
Chercheur INSERM

4 - 5 février
10 - 11 mars
14 - 15 avril
26 - 27 mai
6 - 9 septembre

C. THOMAS MORE
B.P. 105
69210 L'ARBRESLE

INFORMATIQUE

Stage de formation continue



Sensibilisation

Notions générales

La Gestion par l'Informatique

Secrétariat informatique

Information et Enseignement
Programmation

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS
CONVENTION :

ADISS

4, place des Martyrs de La Résistance
34000 Montpellier
Tél. : (67) 60.56.46

(O.M. - P.O. - MW) de 8 h à 12 h
du LUNDI au SAMEDI

radio bleue
une radio de service

- Des conseils pour la vie de tous les jours (santé, consommation, droits et démarches...)
- Des idées de loisirs pour le temps libre ou la retraite.

Pour écouter Radio Bleue
branchez-vous sur...

AJACCIO	214	1404
BASTIA	201	1494
BAYONNE	201	1494
BESANÇON	201	1494
BREST	214	1404
BORDEAUX	249	1206
CLERMONT-Frd	201	1494
DIJON	214	1404
GRENOBLE	214	1404
LILLE	218	1377
LIMOGES	379	792
LYON	498	603
MARSEILLE	242	1242
NANCY	358	837
NICE	193	1557
PARIS	347	864
PAU	214	1404
RENNES	422	711
STRASBOURG	235	1278
TOULOUSE	317	945

Longueur d'onde en mètres

Fréquence en KiloHertz

Nous avons retenu...

La protection sociale

L'ANDESI, dans le numéro 58 de la revue MARGE, publie un dossier spécial sur le devenir de la protection sociale. Il s'agit d'un travail relativement complet autour d'un problème qui nous préoccupe tous, surtout aujourd'hui où l'hypothèse d'une transformation par la baisse des prestations faite partie des éventualités...

Par ailleurs, compte-tenu de nos professions, ne sommes-nous pas, à double titre, concernés par ce débat ?

La problématique, ainsi posée, est analysée notamment à partir de la loi sur la décentralisation, et donc, de la nouvelle répartition des compétences, mais également au travers des réformes récentes (ou à venir) sur le fonctionnement des caisses de sécurité sociale et de chômage.

On y trouve un tour d'horizon à l'aide de dossiers techniques, du point de

vue des principaux partenaires sociaux, des informations, un historique sur la protection sociale et deux enquêtes originales portant sur l'allocation d'éducation spéciale et les ressources des adultes handicapés.

A la fin de l'ouvrage, une riche bibliographie accompagne la présentation de quelques travaux effectués sur le même sujet. ANDESI 15, rue du Puits de l'Ermitte 75005 Paris

La Marge, numéro 58, 50 F.

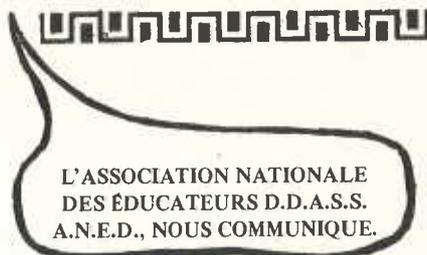
Labatsuzan Christian

Nous avons reçu la revue de la Santé mentale, titre : *Musicalement parlant*.

La musique, elle nous accompagne sur tous nos chemins, elle est langage productif, langage de plaisir aussi. Nous employons, vivons ce langage, accordé ou désaccordé, mais où agit-il en chacun de nous ? Réponse (?)... dans ce numéro 77-78.

LIGUE FRANÇAISE D'HYGIENE MENTALE, 11, rue Tronchet 75008 Paris
Tél. (1) 226.20.70

Intos vrac



Notre association créée voilà 1 an, s'est constituée dans le but de faire apparaître la légitimité des éducateurs spécialisés travaillant dans les D.D.A.S.S. sur les points suivants :

Statut professionnel et juridique reconnu dans le code de la santé publique.

Problèmes de fonctionnement comme agents sociaux territoriaux liés au nouveau cadre de la décentralisation.

Actions de recherches et de réflexions pluridisciplinaires sur la dimension du travail social territorial par les travailleurs sociaux du terrain.

Par ailleurs et actuellement une importante démarche est en cours pour obtenir la reconnaissance d'un statut national définissant un cadre commun au corps des Educateurs. Des propositions issues des rencontres nationales de mai 1983, et consécutivement réétudiées dans les régions, constituent à l'heure actuelle un projet de statut national. Celui-ci a été remis au ministère de la Solidarité et auparavant des entretiens avaient eu lieu avec les responsables des différents ministères concernés.

Fin janvier, une réunion doit regrouper les délégués régionaux pour mettre à jour l'élaboration du statut et faire le point sur les réponses ministérielles. Un nombre important d'éducateurs spécialisés a déjà adhéré à l'association. Toutefois pour que cette dernière ait plus d'impact, il serait souhaitable qu'une mobilisation de l'ensemble des éducateurs D.D.A.S.S. s'effectue autour de ces principaux objectifs.

Pour tous renseignements, contacter : A.N.E.D. Siège social U.D.O.P.S.S. 8, avenue Notre-Dame 06000 NICE



Des chiffres communiqués par M. Badinter, ministre de la Justice, à Biarritz durant le congrès du syndicat des avocats de France.

En novembre 1983,

Il y avait dans les prisons de notre hexagone 38 900 détenus pour 30 000 places officielles.

Autre chiffre intéressant,

20 377 prévenus (personnes détenues avant jugement).

Ce chiffre n'a jamais été aussi élevé depuis 1948.

POUR DES PRATIQUES SOCIALES DIFFÉRENTES : L'OUVERTURE DE L'ANAS ?

Nous sommes un groupe d'une vingtaine de personnes, de toutes régions, ayant tous participé au congrès de l'Association Nationale des Assistants Sociaux au Mans au mois de novembre, adhérents ou non adhérents de l'Association.

Lors des exposés-débats au congrès, une prise de conscience s'est développée fortement, la mutation sociale actuelle contraint le service social à se placer à l'avant-garde des enjeux de notre société changeante.

L'ANAS a pris l'initiative, lors du congrès, d'une réunion d'information aux non-adhérents : elle a fait part, dans un souci d'ouverture, de son désir de collaborer avec d'autres associations d'A.S. et d'autres travailleurs sociaux. Elle envisage une modification de statuts de l'association.

Nous nous sommes regroupés pour voir comment répondre à ce projet.

Nous voulons inscrire notre pratique dans une dynamique de rupture et d'innovation : rupture avec l'assistantat et la neutralité traditionnelle du service social, pour l'innovation d'un travail social conscientisant, créateur de pouvoir, et d'un travail social confronté au politique — d'ailleurs dans la mutation socio-économique actuelle, notre pratique devra faire interférer l'individuel et le collectif, et dans le cadre de la décentralisation, le professionnel devra savoir proposer et négocier des projets avec le politique.

Pour impulser et soutenir cette dynamique, une structure qui soit à la fois, lieu de recherche et instance représentative à tous les niveaux (départemental, régional, national) est indispensable.

Or, nous avons tous l'expérience de tentatives de regroupement qui se sont vite épuisées. Aussi, l'ANAS devrait pouvoir remplir cette double fonction.

Nous croyons que de nombreux collègues, adhérents ou non adhérents à l'ANAS, comme nous, souhaitent repenser leur pratique pour un travail social autre. Dans chaque département ou région, une réflexion devrait pouvoir être menée en collaboration avec la section ANAS.

Pour déclencher ce courant novateur, nous avons suggéré à l'ANAS d'alerter de son côté les sections départementales, par une lettre au bureau national le 19.12.83.

De notre côté, nous faisons une large diffusion auprès d'un maximum de travailleurs sociaux, par le biais des associations, des écoles, des publications sociales.

Pour faire le point sur toutes les initiatives locales qui auront pu naître, notre groupe a prévu un rassemblement à Paris, le 10 mars 1984 à :

L'ÉCOLE NORMALE SOCIALE

2, rue de Torcy
75018 PARIS
Métro Marx Dormoy

de 9h 30 à 13h 00

Une coordination est mise en place, vous pouvez entrer en relation avec l'un de ses membres.

Michel BASSET 1, rue Gaston Billotte 10000 TROYES
Véronique FÉRON 5, rue du Dr Després 52100 ST-DIZIER

M-Claude ULLERN 82, avenue Parmentier 75011 PARIS
Véronique BOUDIER 18, quai E. Lecorre 78700 CONFLANS-STE-HONORINE

Le Comité de Coordination.

Ça m'énerve

TOUT A SON... DÉSHONNEUR !

Le milieu étudiant en Travail social nous a toujours paru sensible et apte à faire vivre la revue.

Dans cette optique, s'est constituée une équipe « Diffusion » : elle se charge actuellement d'établir des contacts avec les différents centres de formation ; elle propose, entre autre, de se déplacer afin de présenter l'évolution actuelle du projet et ses incidences multiples au niveau de la participation inhérente aux étudiants et intervenants.

Cette démarche reçoit majoritairement un plein accord de la part des centres parisiens ; sauf **EXCEPTION !...** : par exemple, nous souhaiterions rencontrer les étudiants de l'École de Service Social de la CRAMIF afin de pallier l'hermétisme d'un cadre pédagogique ; celui-ci n'a pas désiré, plus par principe qu'au vu d'un planning chargé, nous offrir une plage de temps pour débattre avec les étudiants (même le midi !) : « s'il fallait, disait-il, que l'on organise de telles rencontres avec toutes les revues existantes... ». Ce à quoi je répondrais qu'il en existe bien peu qui concernent directement les étudiants !...

Hermétique, mais aussi n'ayant pas ses violons accordés : car, il y a une semaine, j'avais eu accord de principe par un autre responsable de ce même centre !...

Alors, à chacun sa corde sensible : la vôtre, Madame : l'hermétisme individualiste. La mienne : le désir d'ouverture propre à cette revue.

Peut-être les étudiants de cette École (et d'autres d'ailleurs pourraient mieux se préserver de telles attitudes corporatistes et « pepsphobiques », en nous écrivant afin de faire le lien.

François MOURIER
Assistant Social chargé de la diffusion

RAPPEL : PEPS n'est pas *notre* revue mais celle des *travailleurs sociaux*, qu'ils soient professionnels ou... étudiants.

DÉSÉQUILIBRE EST-OUEST

D'après un rapport publié par la division de recherche sur la politique de la science du congrès américain : 10 millions de dollars sont consacrés à la recherche « psy » par l'U.R.S.S., alors que les U.S.A. n'investissent dans ce même domaine que 500 000 dollars annuels... et encore provenant en majorité de fondations privées !!!

PROPOSITION... PUANTE !

En l'occurrence... la 23ème du rapport* :

En effet, dans le cadre de la prévention en matière de drogue et d'alcoolisme, la proposition consiste à préconiser « l'adjonction de substances nauséuses ou lacrymogènes dans certains produits en vente dans les drogueries », par exemple, la seccotine et l'essence de térébenthine...

De qui vient-elle cette proposition ? De la Commission des Maires sur la Sécurité qui dresse, par ailleurs, une gamme considérée comme « infinie » de « tous ces produits utilisés par les mineurs : solvants organiques, l'essence des voitures et des briquets, les colles, l'éther, les gaz propulseurs d'alcool, les vernis à ongles, l'eau écarlate » (tiens, elle n'a pas cité le topinambour...).

Avouez qu'il y a matière à sourire... Pourquoi, dans le même ordre d'idée, ne pas laisser nos crûs tourner en vinaigre, avant de les commercialiser, afin de lutter contre l'alcoolisme... Vous me direz qu'au moins le dépistage des toxicomanes ne sera essentiellement qu'une question de flair !...

**In Commission des Maires sur la Sécurité : « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité » ; rapport au premier ministre. La documentation Française, décembre 1982, collection des rapports officiels.*

Poème

La poésie, dans PEPS, c'est nouveau !
A chacun ses outils scripturaux.
Laissez-vous donc tenter, rimez si cela vous chatouille déjà quelque part...

Georges KRITCHMAR
novembre 1982

G.A.U. Camarades !

L'urgence, ça urge
Ça urge l'engeance
C'est la grande purge
D'la petite enfance
Structure foyer
Après l'écoute
Futur camé
Après le shooté
Suprême défoncé
J'ai la réponse
Allo la D.D.A.S.S.
Écoute Jonas
Hé dis cateur
C'est quoi qu'vous faites
Pour ma p'tite sœur
Qu'est en détresse
Ça urge, ça presse
Faites vite, je stress
C'est nous l'enfant
De la misère
C'est nous l'enfant
Qui désespère.



ABONNEZ-VOUS!!! ABONNEZ-VOUS!!!

BILLET PARIS-LE MANS

Un bref aller-retour, à l'occasion du 38ème Congrès de l'Association Nationale des Assistants Sociaux, et ce, le 28 octobre dernier,

Pepeux convaincus, nous nous sommes parachutés le dernier jour dudit Congrès, où l'on y échangeait à propos de la pluridisciplinarité chez les Travailleurs Sociaux... Pour l'heure nous arrivions à pic, cette question introduisant bien le projet de la revue !

Ainsi, les débats furent nombreux à la modeste table de presse de PEPS et cela grâce à :

1. L'excellent accueil qui nous a été

réservé par la section régionale de l'ANAS, 2. l'impression que planait un regain de dynamisme et de décloisonnement lors de ces trois journées.

Un coup de chapeau donc aux organisateurs qui ont concrètement exprimé leur désir d'échange en nous permettant de diffuser PEPS d'une façon honorable et sympathique.

P.S. : N'attendez pas que nous fassions un compte-rendu détaillé dans la revue...

L'ANAS publiera le détail des débats aux environs de mai-juin 1984 dans un fascicule intitulé « INDIVIDUEL et COLLECTIF ; Le Travail Social dans la vie locale... ». Parution chez E.S.F. Prix approximatif : 80 F à commander à l'ANAS.